



Les Epl de développement économique, leviers de croissance des territoires

État des lieux et perspectives / Mars 2018



Collection
**Études
et perspectives**





Illustrations : Agence régionale Pays de la Loire – Grand Nancy Congrès & Événements – Maison de l'Économie Développement (MED) 74 – Oryon – Promosud – SAEML Metz Techno'pôles – Sem Lorient-Keroman – SEMMINN

Synthèse

Tensions budgétaires et marges de manœuvres fiscales réduites limitent la capacité des collectivités locales à développer de nouveaux projets d'investissement, ferment indispensable au soutien des bassins d'emploi. Une situation dans laquelle créer les conditions propices au développement des territoires est devenu un enjeu de plus en plus crucial. Dans ce contexte, les collectivités locales sont en quête de moyens d'action alliant maîtrise politique, efficacité économique et utilité sociale pour mener leurs missions de service public dans les meilleures conditions.

C'est pour cela que le dynamisme des Entreprises publiques locales (Epl), composées de Sociétés d'économie mixte (Sem), de Sociétés publiques locales (Spl) et de Sem à opération unique (SemOp), continue d'emporter l'adhésion des élus. De fait, le mouvement des Epl suit une progression annuelle constante de 3 %.

Les 1 254 Epl, implantées en métropole et en Outre-mer, réalisent plus de 13 Md€ de chiffre d'affaires. Leur impact va bien au-delà de leurs missions de service public. Bénéficiaires de plus de 11 000 contrats de commande publique, ces sociétés attribuent des marchés publics au profit de 35 000 entreprises pour un montant évalué à près de 2 Md€ en 2015. Leurs activités permettent de créer 26,4 Md€ de valeur ajoutée, directe et indirecte, et de générer 276 000 emplois en 2016, créant un véritable effet d'entraînement pour l'économie locale.

Aménagement de zones artisanales ou industrielles, technopoles, construction et gestion d'immobilier d'entreprise, pépinières et incubateurs, opérant dans des métiers variés, les Entreprises publiques locales (Epl)

présentent des réalités contrastées adaptées aux besoins de leur territoire, et contribuent activement à leur développement économique.

La gamme Epl au service du développement économique des territoires : un modèle en plein essor

Près de 200 Epl exercent des activités de développement économique au bénéfice des territoires et des populations en tant qu'entreprises ancrées localement. Ces sociétés interviennent sur un spectre large allant du soutien pour la création d'entreprise, à la gestion d'immobilier d'entreprise, en passant par l'appui aux filières métiers. Trois fois plus nombreuses qu'au début des années 1990, les Epl suscitent un intérêt croissant auprès des élus, dans un contexte de renforcement des compétences des collectivités locales en matière de développement économique.

Une combinaison de métiers au sein d'une même Epl : la solution pragmatique pour soutenir un écosystème économique local

Le développement économique d'un territoire passe par son attractivité et sa capacité à maintenir, voire à développer sa croissance économique. Ainsi par exemple, en complément de leur mission de promotion territoriale, les agences de développement sous statut Epl accompagnent chacune en moyenne 700 projets de création d'entreprise par an.

Les Epl favorisent également, en partenariat avec des acteurs locaux, le développement des compétences professionnelles des populations actives et en recherche d'emploi. Dans ce contexte, 7 Sem et Spl dispensent tous les ans des formations professionnelles à 4 000 stagiaires, dans une logique d'employabilité et de soutien à l'emploi dans leur bassin économique.

Deux tiers des Epl de développement économique exercent plusieurs métiers, proposant ainsi une offre de solutions complète, adaptée aux besoins de l'économie locale. À titre d'illustration, la moitié des Epl d'immobilier d'entreprise interviennent dans plus de deux activités dont celle d'incubateur d'entreprises pour une majorité d'entre elles. Elles hébergent ainsi 3 000 structures au total qui emploient 25 000 actifs.

L'Epl, un effet levier au cœur du tissu économique local

En accompagnant les collectivités locales dans des secteurs à fort enjeu, les Epl de développement économique contribuent à rendre les territoires attractifs et compétitifs.

Ainsi, bien au-delà de l'impact de leur activité, lié à leur mission de service public, l'effet d'entraînement socio-économique de ces entreprises rejaillit sur le tissu local. Leurs activités ont ainsi permis de créer 530 M€ de valeur ajoutée et de générer 4 700 emplois, directement ou de façon induite en 2017.

Sommaire

Éléments de cadrage	5
<i>Partie 1</i>	
Les Epl aux commandes du développement économique des territoires	6
Généralités	7
Les agences de développement économique	14
Immobilier d'entreprise	17
Pépinière d'entreprises, technopole, parc d'activités	21
Marché d'intérêt national	25
Recherche et développement – Formation professionnelle	28
Exemples	30
<i>Partie 2</i>	
Autres activités du développement économique	32
Holdings et institutions financières	34
Aéroports et ports	36
Centres de congrès, parcs des expositions	38
Annexes	40

Éléments de cadrage

Avec cette étude, la Fédération a souhaité renforcer la connaissance des Epl de développement économique et la visibilité de leurs actions auprès des collectivités et des différents acteurs publics et privés intéressés. Dans le but de mieux cerner leurs enjeux actuels et futurs, elle présente ici un décryptage et un état des lieux de ces Epl, leurs champs d'intervention et les leviers de performance et d'évolution.

Près de 200 Epl au service du développement économique des territoires

La Fédération des Epl comptabilise près de 200 Epl dont l'activité relève à des degrés divers du développement économique.

Afin d'offrir un éclairage analytique le plus précis possible, le parti pris de cette publication est de traiter du développement économique sous sa définition la plus stricte. Ainsi, dans la première partie de l'ouvrage, sont observées l'ensemble des Epl ayant pour missions de :

- contribuer à la promotion économique d'un territoire ;
- favoriser la « captation », l'intégration, l'implantation et le développement de nouvelles structures sur le territoire ;
- maintenir et soutenir l'activité économique d'un territoire.

Cinq catégories d'activité ont été identifiées à partir de cette définition, auxquelles correspondent 96 Epl, exerçant au total 128 métiers :

- agence de développement économique ;
- immobilier d'entreprise ;
- pépinière d'entreprises, technopole, parc d'activités ;
- marché d'intérêt national ;
- recherche et développement – formation professionnelle¹.

La seconde partie de l'ouvrage met en valeur les Epl qui soutiennent indirectement mais de façon active le développement économique des territoires, et ne répondent pas strictement à la définition précédemment énoncée. Pour illustrer cette partie, le choix s'est porté sur trois types d'activités :

- les holdings et institutions financières ;
- les aéroports et les ports ;
- les centres de congrès et les parcs des expositions.



¹ Ces activités sont présentées ensemble.

Partie 1

Les Epl aux commandes du développement économique des territoires

efficience
souplesse
gouvernance locale
intérêt général
emploi
impact local
entreprises
performance
attractivité
ancrage territorial
autonomie
développement
adaptabilité
accompagnement
réactivité

Généralités

1. Éléments de repère

Les Epl de développement économique soutiennent l'écosystème productif local. Leurs dirigeants soulignent la souplesse et la performance de l'outil au regard des modes de gestion publique mais aussi ses qualités inhérentes au statut d'entreprise telles que l'efficacité, la réactivité, l'adaptabilité et l'autonomie, particulièrement bien adaptées à leurs métiers.

Intervenant en phase amont et aval du tissu économique, ces sociétés gèrent près de 3 millions de m² de foncier répartis sur 630 sites, et 2 800 locaux aménagés qu'elles mettent à disposition de 6 000 entreprises. Ces dernières emploient plus de 50 000 personnes.



2. La complémentarité de la gamme Epl

90 % de ces Epl sont des Sociétés d'économie mixte (Sem) et 10 % ont un statut de Société publique locale (Spl).

La complémentarité qu'offre la gamme Epl permet aux collectivités de s'assurer la maîtrise du développement économique sur leur territoire, tout en portant les missions d'intérêt général du secteur.

La création de Sem atteste du souhait des collectivités locales de développer des coopérations avec des acteurs locaux privés. Elles bénéficient ainsi de leur expertise et de moyens d'investissement complémentaires pour porter les enjeux économiques d'un territoire.

Le recours à la Spl est une expression concrète du besoin des collectivités locales de coordonner leurs politiques. Peu nombreuses pour l'instant, les Spl concentrent cependant à elles seules un tiers des créations d'Epl depuis la mise en place du statut en 2010. Elles sont perçues comme des solutions agiles pour maîtriser le développement des projets des collectivités locales tout en s'affranchissant des limites administratives.

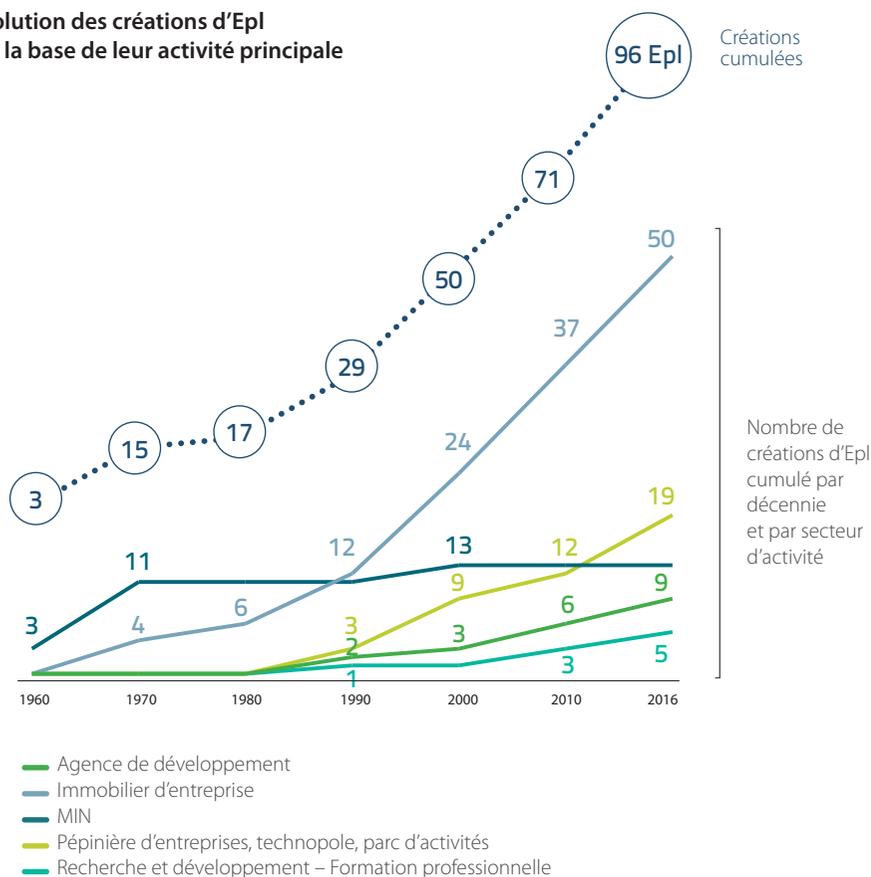
Depuis 2014, les Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) ont complété la gamme Epl. Une quinzaine de SemOp est ainsi en cours de constitution dans ce domaine. Ce statut offre de nouvelles perspectives de coopération public-privé tout en préservant la gouvernance publique.

À ce jour, les Epl d'immobilier d'entreprise, les MIN (marchés d'intérêt national) et les Epl de R&D sont majoritairement sous statut Sem. La ventilation entre les deux statuts juridiques est plus équilibrée en ce qui concerne les agences de développement et les Epl ayant en gestion des parcs d'activités ou des technopoles, puisque plus d'un tiers des Epl opérant dans ces activités sont des Spl. Ce statut est d'ailleurs majoritaire chez les Epl de formation professionnelle.

3. Un rythme de créations soutenu

Près de la moitié des Epl de développement économique se sont constituées depuis les années 2000. Le nombre des créations progresse depuis les années 1980, conséquence des lois de décentralisation impulsées sur cette même période. En ce sens, les collectivités ont cherché à consolider le développement économique de leurs territoires, à mesure de l'essor des compétences qui leur étaient/sont confiées.

Évolution des créations d'Epl sur la base de leur activité principale



4. Les Epl en régions

Les régions d'Île-de-France, de Nouvelle-Aquitaine et de Bourgogne-Franche-Comté concentrent à elles seules 38 % des Epl de développement économique.

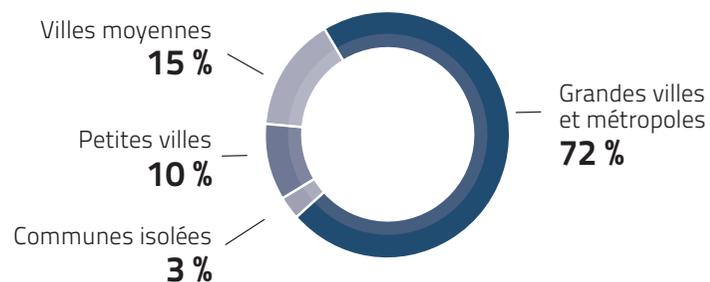
En Bourgogne Franche-Comté, 15 Epl opèrent dans ces secteurs d'activité, dont 11 dans l'immobilier d'entreprise. Cette région enregistre le plus fort taux de création depuis 2010 avec 5 Epl nouvellement constituées au cours des huit dernières années. Ces scores élevés s'expliquent par une volonté affichée de soutenir les bassins d'emploi sur ce territoire et reste la conséquence des mutations du système productif local, notamment industriel.

Les Epl ultramarines couvrent l'ensemble des métiers du développement économique. Elles représentent 7 % des Epl de développement économique françaises, un ratio équivalent à la proportion d'Epl ultramarines en France (8 %). À noter que plus de la moitié d'entre elles sont implantées à La Réunion.

5. Ventilation des implantations

90 % des Epl de développement économique sont implantées dans de grandes aires urbaines « ensemble(s) de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois [...] »¹. La grande majorité des Epl sont donc implantées dans des bassins d'emploi généralement bien aménagés et desservis par des systèmes de transports urbains. À une échelle plus fine, 72 % des Epl de développement économique sont localisées dans de grandes villes de plus de 100 000 habitants, et 25 % dans des villes petites (10 %) et moyennes (15 %)².

■ Implantation des Epl de développement économique par taille d'aires urbaines



6. Des Epl au spectre d'activité complet

On compte 40 filiales³ d'Epl de développement économique. Trois sur quatre sont détenues par des Sem d'Immobilier d'entreprise, secteur d'activité nécessitant une capacité d'investissement renforcée. La filialisation permet également de partager les risques et les résultats avec d'autres partenaires ainsi que de bénéficier d'un apport d'expertise technique⁴.

Si 60 % des Epl de développement économique exercent au moins deux activités, voire trois et plus pour 35 % d'entre elles, 40 % disent vouloir se diversifier, principalement pour développer des activités complémentaires à leur cœur de métier.

En menant des stratégies de diversification de leur activité, les Epl répondent aux besoins de leur écosystème local. 40 % d'entre elles ont l'intention de poursuivre ou d'entreprendre une telle démarche, dont les trois quarts dans des activités proches de leur cœur de métier. Elles créent ainsi une chaîne de valeur, et fournissent une offre de services complète pour soutenir le développement économique du territoire.



Fontevraud Resort, filiale de l'Agence régionale Pays de la Loire.
© D. Darrault - Abbaye de Fontevraud

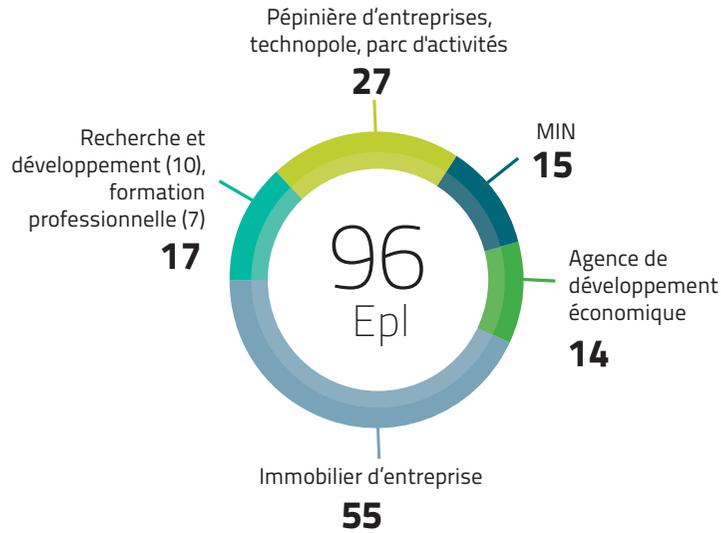
¹ Source : INSEE, Code officiel géographique. « Base des aires urbaines 2010 », mis à jour au 01/01/2017.

² Sont considérées comme moyennes les villes de 20 000 à 100 000 habitants. Sont considérées comme petites les villes de moins de 20 000 habitants.

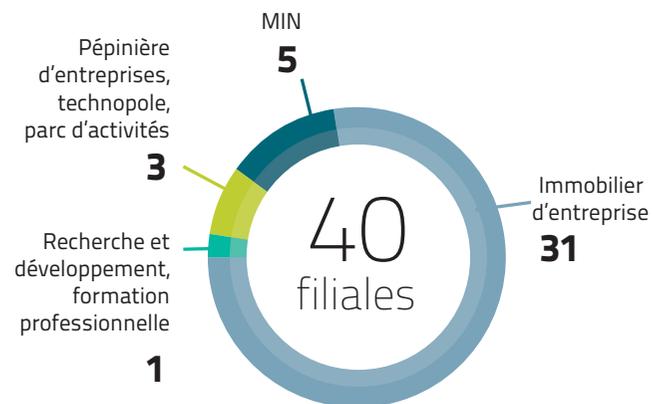
³ Filiale : lorsqu'une société possède plus de la moitié du capital d'une autre société, la seconde est considérée, sur le plan juridique, comme filiale de la première (Article L.233-1 du Code du commerce).

⁴ Les filiales de Sem. Spécialisation, diversification, développement : osez la filiale, FedEpl, mai 2014.

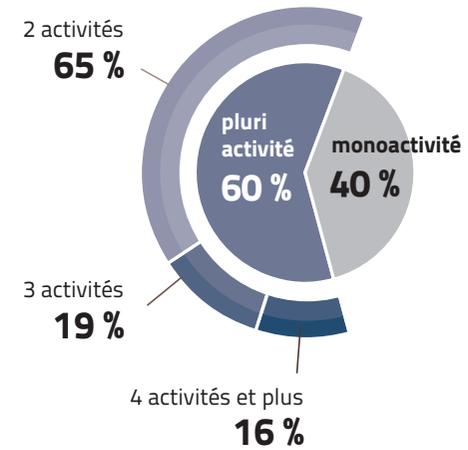
Répartition des activités principales des Epl de développement économique



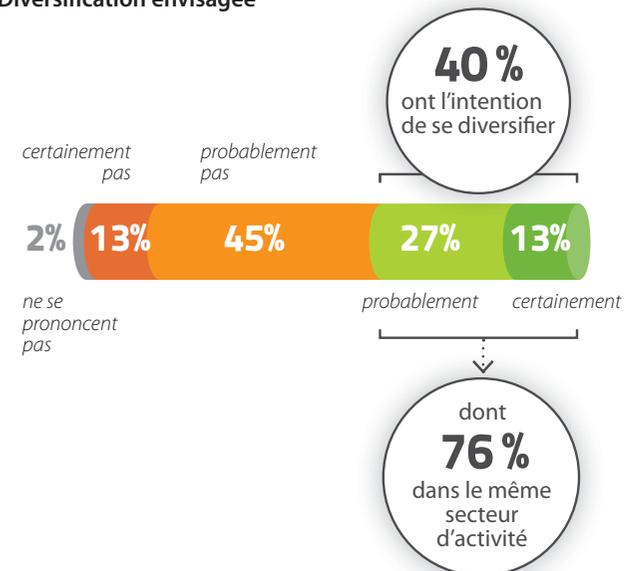
Filiales des Epl de développement économique



Diversification des Epl de développement économique



Diversification envisagée



7. L'empreinte socio-économique des Epl de développement économique : un effet d'entraînement pour les territoires



Les Epl créent de la richesse économique, favorisant le maintien et le développement du tissu productif local¹. Au-delà des 148 M€ de valeur ajoutée qu'elles produisent en propre, leur activité génère près de trois fois plus de valeur ajoutée induite. Au total, 530 M€ de valeur ajoutée sont ainsi injectés directement et indirectement dans l'économie locale.

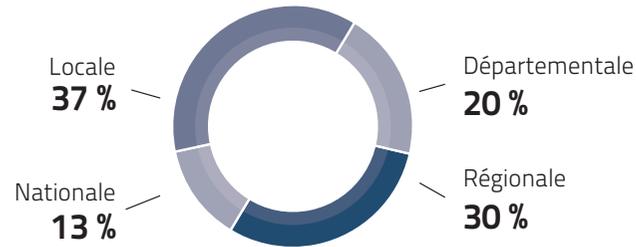
De même, 4 700 emplois dépendent aujourd'hui directement ou indirectement de leurs activités. Ces Sem et ces Spl sont parties prenantes du maintien comme de la création d'emplois locaux, indépendamment du nombre d'entreprises qu'elles hébergent dans les locaux qu'elles possèdent et/ou qu'elles gèrent.

Si la zone d'influence immédiate des Epl de développement économique est bien l'échelon local, elle s'étend aussi au département, voire à la région pour la moitié d'entre elles.

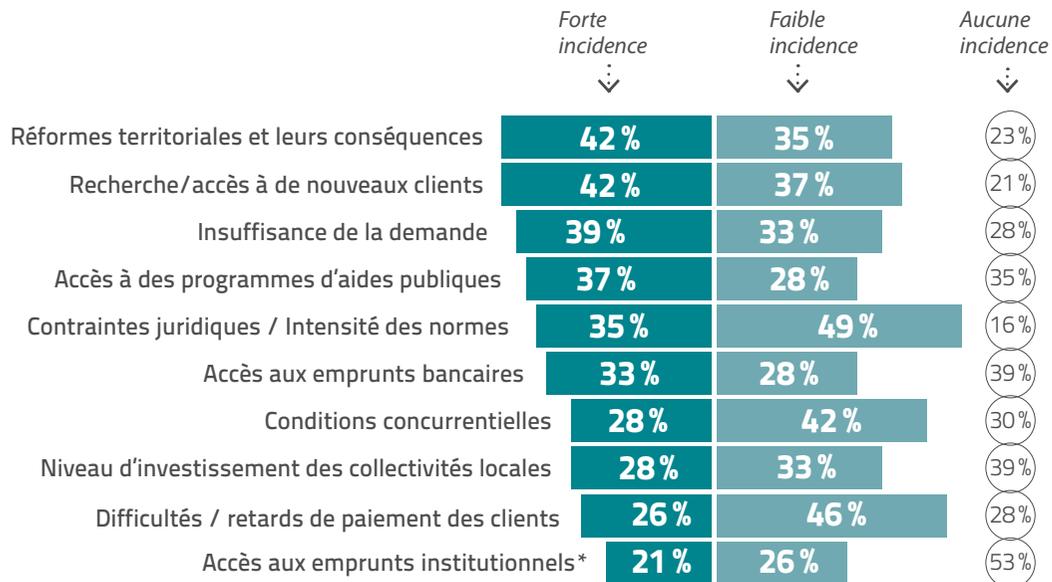
Assez naturellement, les principaux facteurs impactant l'activité des Epl de développement économique sont les réformes territoriales, nouvelle répartition des compétences entre les collectivités oblige, et la recherche de nouveaux clients. A contrario, l'accès aux emprunts institutionnels semble avoir peu d'incidence.

¹ Valeur ajoutée : la différence entre le chiffre d'affaires et les charges courantes d'exploitation (achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements, autres achats et charges externes).

Zone d'influence des Epl de développement économique



Facteurs d'incidence sur l'activité



*CDC, BEI, Bpifrance...



Dans le cadre de ses missions, la Maison de l'Économie Développement (MED) 74 anime la plateforme de recherche de stage du Genevois Haut-Savoie.

Les agences de développement économique

1. Les agences de développement économique au service des territoires et de leurs PME

Apparues dès les premières vagues de la décentralisation des années 1980, quatorze Epl exercent actuellement l'activité d'agence de développement. Environ un tiers d'entre elles ont un statut de Spl.

Si l'activité principale de ces Epl est la promotion territoriale, elles ont aussi pour missions d'accueillir et de conseiller les entreprises dans leurs phases de création, de transmission et de croissance, ainsi que d'animer des outils spécifiques au développement économique comme les pépinières d'entreprises.

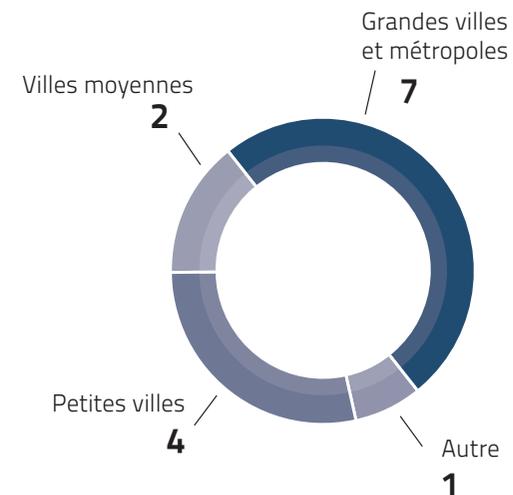
La moitié des agences de développement économique sont localisées dans de grandes villes, néanmoins six d'entre elles sont présentes dans des villes moyennes et petites.



Soutien à l'innovation pour les PME avec le Centre de Ressources en Innovation.
© Oryon



■ Implantation des Epl du secteur par taille d'aires urbaines



2. La pluriactivité pour mieux soutenir le tissu entrepreneurial local

La quasi-totalité des agences de développement mènent plusieurs activités.

Huit de ces Epl accompagnent les entreprises dans les différentes phases de leur développement, que ce soit dans la recherche de compétences ou celle d'investissements matériels et/ou immobiliers. Elles les orientent aussi vers les dispositifs de subventions qui leur sont réservés et contribuent à la recherche de financements. Les agences de développement participent à la conduite d'actions collectives en animant des pépinières.

Un quart d'entre elles ont intégré des activités d'immobilier d'entreprise afin de pouvoir proposer des locaux aux sociétés qui souhaitent s'implanter et se développer sur leur territoire d'intervention.

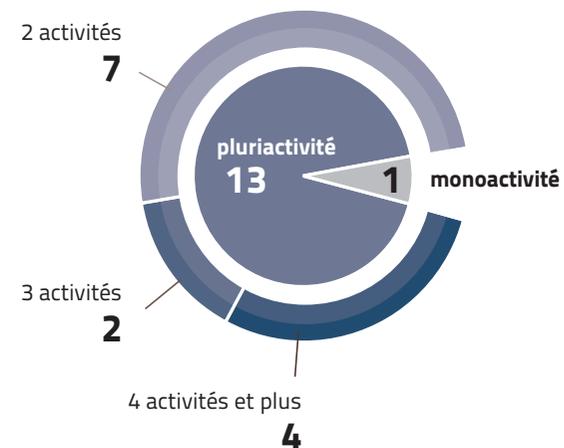
3. Une dynamique économique encouragée au niveau local

Un tiers des agences de développement sous statut d'Epl se déclarent impliquées avant tout à l'échelon local.

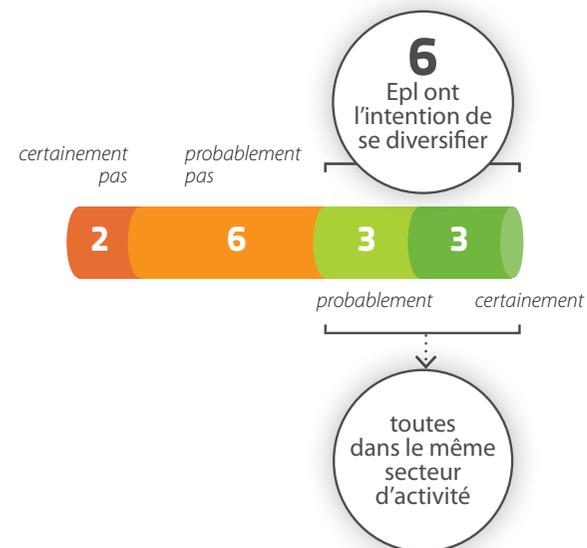
En faisant valoir les avantages du territoire auprès d'entreprises, notamment étrangères, et de partenaires industriels, près des deux-tiers des agences de développement soutiennent et confortent une dynamique économique locale.

Pour un quart d'entre elles, la création et le maintien de l'emploi sur le territoire représentent une de leurs principales missions.

Diversification des Epl du secteur



Diversification envisagée

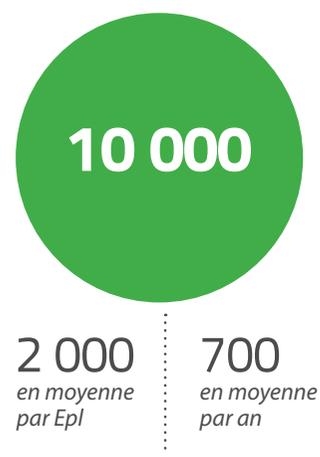


4. Les agences de développement, tremplins pour la création d'entreprises

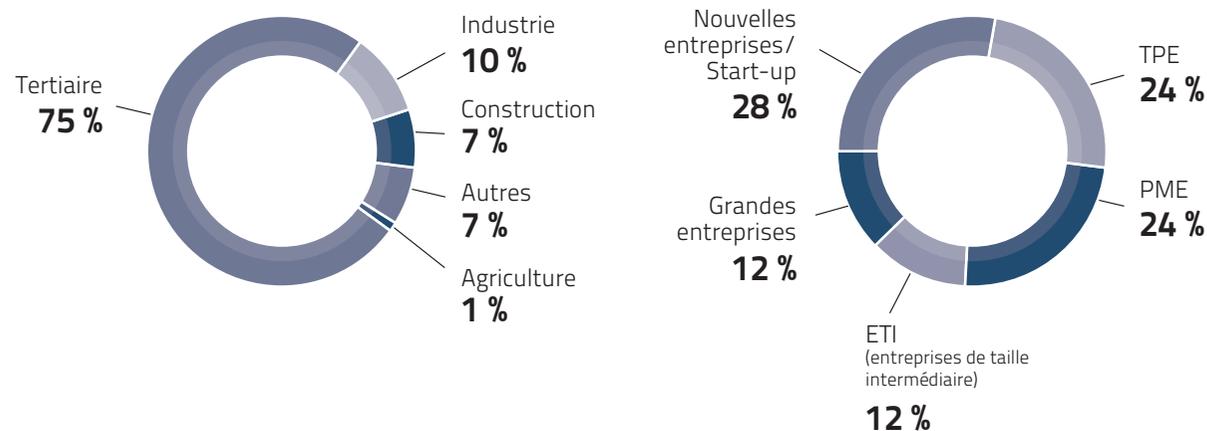
Les agences de développement ont accompagné 10 000 projets de constitution d'entreprise, soit en moyenne 2 000 projets par agence. 700 nouveaux projets de création sont donc suivis annuellement, principalement de très petites entreprises (TPE) du secteur tertiaire ainsi que de nouvelles entreprises, ou des start-up.

Avec un taux de concrétisation moyen de 30 % en termes de création¹, les agences de développement se situent au-dessus du taux national, qui est de l'ordre de 10 %².

Projets accompagnés



Profil des structures accompagnées annuellement



¹ Rapport moyen entre le nombre de structures créées et le nombre de structures accompagnées.

² Selon une étude de 2015 réalisée par l'INSEE sur les entreprises en France : taux de création d'entreprises en 2012, défini comme le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

1. Des Epl spécialisées dans les offres immobilières au service des entreprises

Ces trente dernières années, les collectivités ont renforcé leur implication dans le déploiement d'infrastructures à vocation économique pour soutenir la croissance des entreprises. À travers la constitution d'Epl d'immobilier d'entreprise, les élus locaux souhaitent renforcer l'attractivité du territoire, et parfois compenser la carence d'initiative privée.

Dans un domaine qui nécessite des apports extérieurs, les 55 Epl d'immobilier d'entreprise actuellement en activité sont à 90 % des Sem.

Ces sociétés, spécialisées dans l'achat, la vente et la location de biens immobiliers d'entreprise, gèrent en moyenne 42 000 m² de foncier. Trente d'entre elles exploitent moins de 21 000 m².

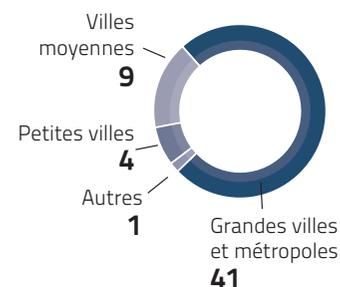
Ce sont 500 sites gérés en propre, englobant près de 2 000 locaux. Ces derniers accueillent 3 000 structures employant 25 000 actifs. Plus de la moitié d'entre elles disposent encore de foncier disponible ou constructible pour un total cumulé évalué à 1 300 000 m².

Situées pour la très grande majorité d'entre elles dans les grandes aires urbaines, elles sont, dans le détail, 41 dans des grandes villes, et 9 dans des communes de taille moyenne.

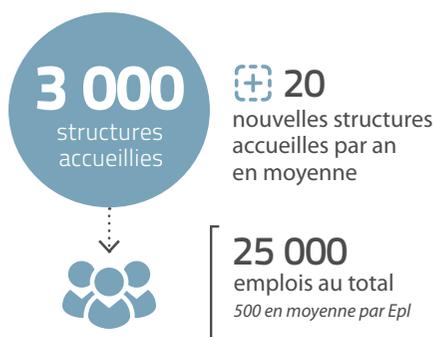
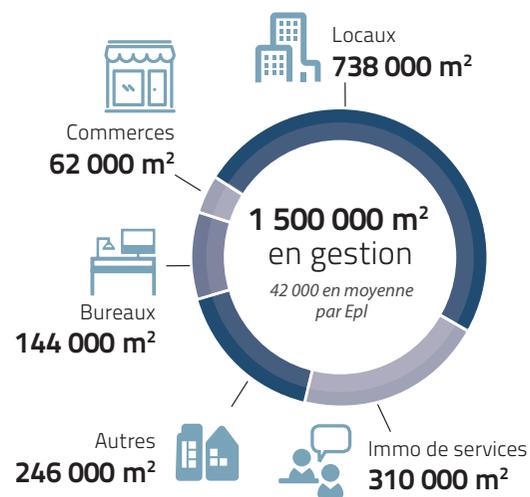
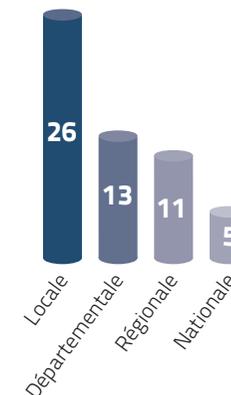
Fiche d'identité des Epl du secteur



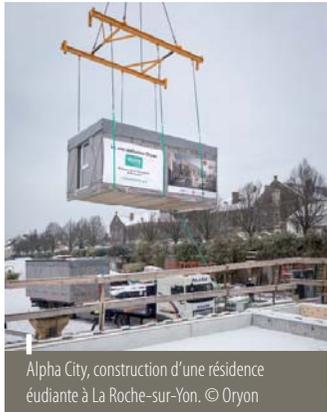
Implantation des Epl du secteur par taille d'aires urbaines



Zone d'influence des Epl du secteur

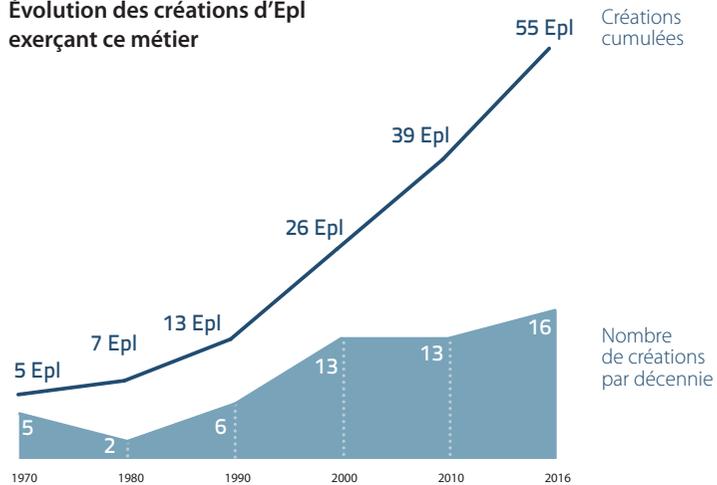


2. Une activité en progression constante depuis le début des années 1990



Les créations ont doublé dans les années 1990, et affichent une constante évolution avec un nombre d'Epl d'immobilier d'entreprise multiplié par 4 en trente ans.

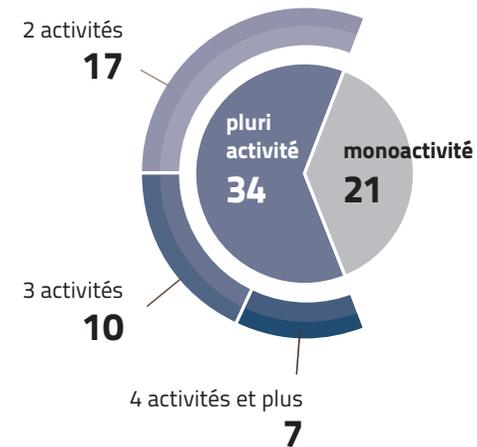
Évolution des créations d'Epl exerçant ce métier



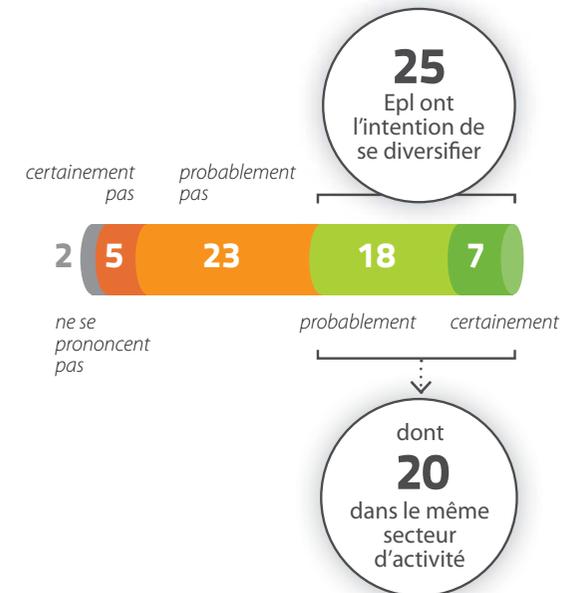
3. Une diversification marquée vers les activités de logement et de pépinière d'entreprises

34 Epl se sont déjà diversifiées, dont une majorité dans le domaine du logement et dans l'activité de pépinière d'entreprises. Cette dernière orientation semble se renforcer. Près de la moitié des Epl d'immobilier d'entreprise envisagent encore d'élargir leur champ d'action, le plus souvent dans des activités connexes à leur cœur de métier.

Diversification des Epl du secteur



Diversification envisagée



4. Favoriser l'implantation d'entreprises par le développement d'une offre spécifique

Pour une entreprise qui cherche à s'implanter, les conditions financières de mise à disposition du terrain ou des locaux est une donnée essentielle. Dans cette logique, et pour remédier parfois à une absence du privé dans ce secteur, l'offre tarifaire proposée par les Epl se veut attractive. **Le prix locatif moyen au m² est 20 % moins cher au regard du prix du marché** pour répondre aux besoins des entreprises concernées par cette offre. Cela pourrait en partie expliquer un **taux d'occupation moyen du foncier de 90 %**. Les entreprises hébergées louent pour une durée moyenne de 7 ans.

Conditions d'accueil



En moyenne,
20 % moins cher
par rapport au
prix du marché



7 ans
de location
en moyenne

Au-delà de l'offre de services relevant de leur cœur d'activité, plus de la moitié des Epl du secteur mettent à disposition des entreprises hébergées des équipements et des services complémentaires comme du matériel de bureautique mais également du matériel de pointe, comme des imprimantes 3D, et leur proposent des services tels que l'entretien et le gardiennage des lieux.

Équipements et services



des Epl d'immobilier
d'entreprise mettent à
disposition du matériel
ou proposent des services
aux structures accueillies.

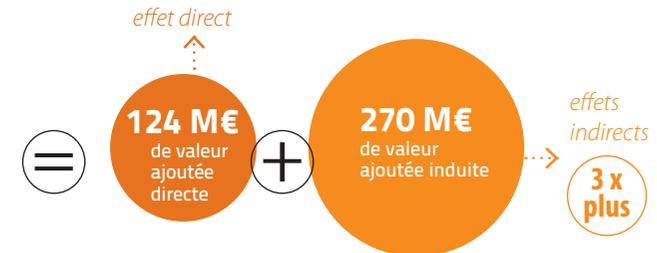
5. Des effets d'entraînement majeurs sur le tissu économique local



Impliquées dans le maintien et le développement du tissu économique local, les Epl d'immobilier d'entreprise tendent à rendre ce dernier plus attractif et plus compétitif, en menant une politique d'aménagement, voire de ré-industrialisation dans certains territoires.



Avec un effectif global de 176 personnes, elles contribuent également à la création ou au maintien de 2 919 emplois qui dépendent aujourd'hui indirectement de leurs activités, dont 582 générés par leur fonctionnement et 2 337 par leurs investissements.



Au cœur de l'écosystème productif local, elles génèrent au total 394 M€ de valeur ajoutée directement ou de façon induite. Par leur activité, ces entreprises injectent près de 270 M€ dans l'économie locale, soit trois fois plus que les 124 M€ de valeur ajoutée¹ produite en propre.

¹ Valeur ajoutée : la différence entre le chiffre d'affaires et les charges courantes d'exploitation (achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements, autres achats et charges externes).

Impacté par les réformes territoriales et leurs conséquences, le secteur l'est également par le niveau de demande, d'investissement (emprunts bancaires, aides des communes et des EPCI (établissement public de coopération intercommunale)), ou les contraintes juridiques et normatives (rénovation énergétique).

Facteurs d'incidence sur l'activité des Epl du secteur

	Forte incidence ↓	Faible incidence ↓	Aucune incidence ↓
Réformes territoriales et leurs conséquences	29	16	10
Contraintes juridiques / Intensité des normes	24	26	5
Insuffisance de la demande	24	13	18
Accès aux emprunts bancaires	24	13	18
Niveau d'investissement des collectivités locales	21	18	16

Pépinière d'entreprises, technopole, parc d'activités

1. Des outils d'accompagnement à la création et au développement des entreprises

Au 1^{er} juin 2017, 27 Epl gérant des technopoles et des parcs d'activités, faisant office d'incubateurs, sont implantées sur l'ensemble du territoire, présentes à tous les stades du développement de l'entreprise. Véritable soutien des créateurs et dirigeants d'entreprise, ces Epl leur offrent, au-delà de la forte expertise du personnel dédié, une large panoplie de prestations, de conseil et d'information par le biais de conférences et de mise en relation avec d'autres acteurs économiques.

22 de ces sociétés sont des Sem.

Situées en majorité dans les grandes aires urbaines, ces Epl disposent d'un foncier évalué à 780 000 m² permettant d'accueillir 3 000 entreprises employant elles-mêmes 9 000 personnes au total. Chacune de ces Epl gère en moyenne cinq sites et dispose d'une soixantaine de locaux. La totalité du foncier est occupée pour la moitié d'entre elles.

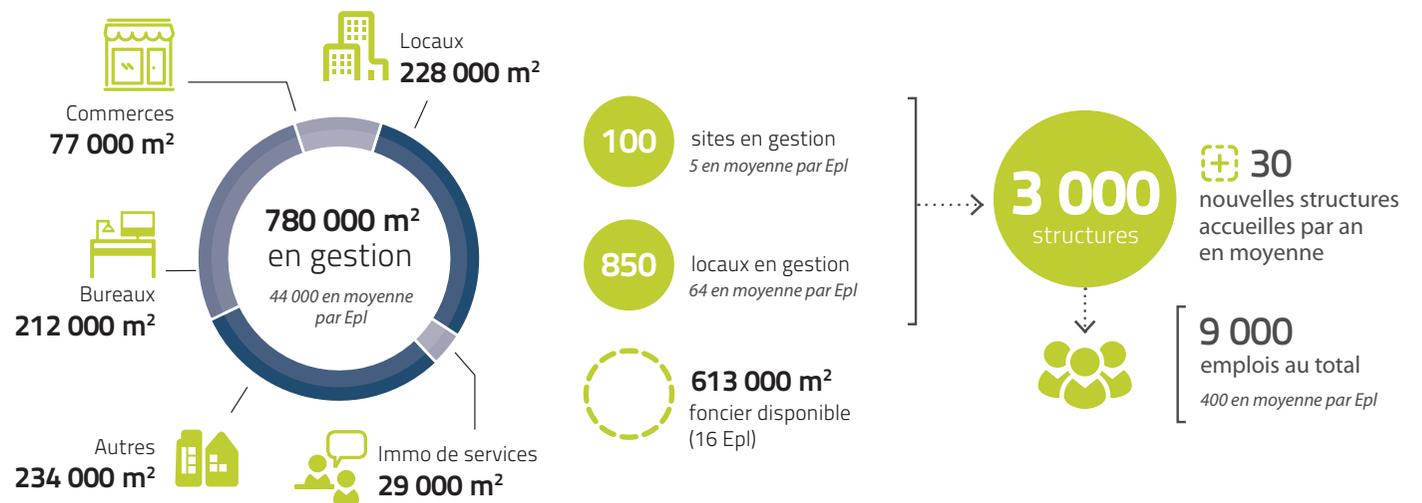
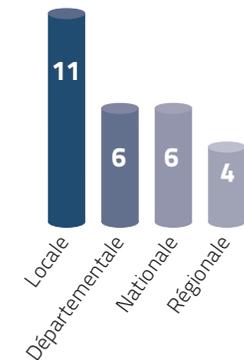
Fiche d'identité des Epl du secteur



Implantation des Epl du secteur par taille d'aires urbaines



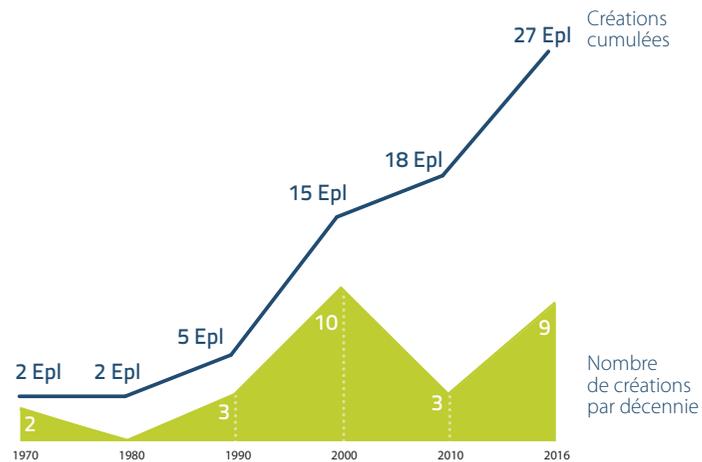
Zone d'influence des Epl du secteur



2. Un développement exponentiel depuis les années 1990

Les Epl intervenant à la fois dans l'accompagnement de jeunes entreprises et gérant des technopoles comme des parcs d'activités, connaissent un fort développement depuis les années 1990, avec une progression significative à partir de 2010.

Évolution des créations d'Epl exerçant ce métier



3. Une diversification principalement dans l'immobilier d'entreprise

19 sociétés ont plusieurs activités, dont 10 en ont au moins trois, essentiellement dans l'immobilier d'entreprise mais aussi en aménagement.

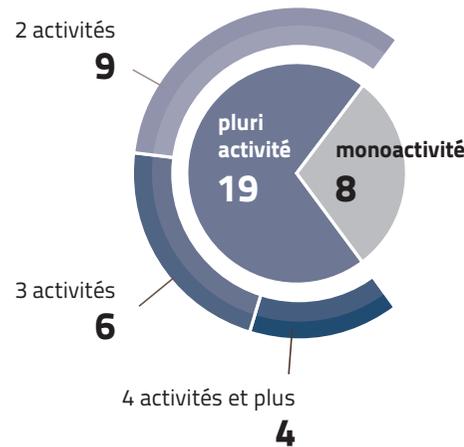
Certaines de ces Epl gèrent également des hôtels d'entreprise, voire des parcs d'immobilier d'entreprise.

La chaîne du développement économique est ainsi de plus en plus intégrée au sein d'un même opérateur, contribuant à rationaliser le développement

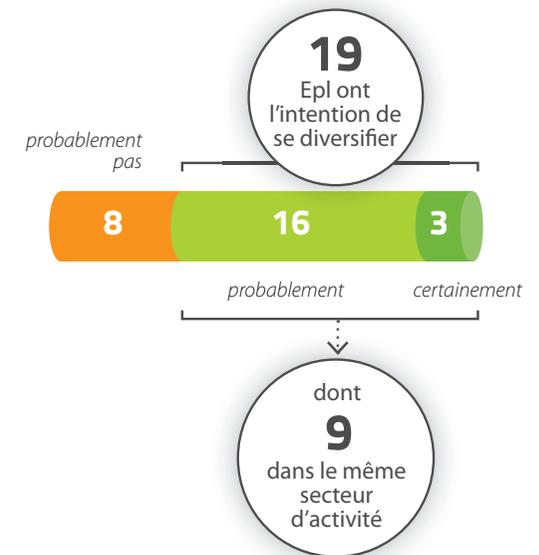
économique local. Le rayon d'action s'étend même au-delà des limites administratives du territoire quand l'Epl est une Sem.

Cette logique se confirme et se renforce puisque 70 % des Epl du secteur ont l'intention de se diversifier. Améliorer la rentabilité, pallier une carence d'activité, ainsi qu'accroître sa compétitivité sont les raisons le plus souvent avancées.

Diversification des Epl du secteur



Diversification envisagée



4. Des Epl créatrices de conditions favorables au démarrage d'activité

82 % de ces Epl proposent des offres de services aux entreprises.
Les conditions d'accueil doivent permettre de réduire les freins liés au démarrage d'activité.

Dans leur mission d'aide, ces sociétés proposent également des loyers attractifs qui sont **30 % plus bas que les prix moyens du marché**. Dans cette situation, **le taux d'occupation reste élevé et atteint en moyenne 90 %**. Les baux durent en moyenne quatre ans.

Conditions d'accueil



Événements professionnels © SAEML Metz Technopôles

Équipements et services



5. L'effet levier sur les territoires pour dynamiser un bassin d'emploi



Attirer de nouvelles entreprises et appuyer le développement de celles en démarrage représente un enjeu majeur des politiques de développement local. Les Epl du secteur, aux côtés des collectivités locales, contribuent à préserver l'activité dans les bassins d'emploi locaux, fragilisés pour certains par la conjoncture maussade de cette dernière décennie.



Pépinières d'entreprises, technopoles et parcs d'activités sous statut Epl emploient 214 personnes. 942 emplois dépendent aujourd'hui indirectement de leurs activités, dont 300 sont générés par leur fonctionnement et 642, par leurs investissements.



Au total, 105 M€ de valeur ajoutée sont générés directement ou de façon induite. Par leur activité, les Epl injectent près de 92 M€ dans l'économie locale, soit sept fois plus que les 13 M€ de valeur ajoutée¹ produite en propre.

¹ Valeur ajoutée : la différence entre le chiffre d'affaires et les charges courantes d'exploitation (achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements, autres achats et charges externes).

Facteurs d'incidence sur l'activité des Epl du secteur

	Forte incidence	Faible incidence	Aucune incidence
Accès à des programmes d'aides publiques	15	4	8
Conditions concurrentielles du secteur d'activité	15	12	
Recherche/accès à de nouveaux clients	15	12	

Dans le cadre de leur développement, 15 Epl déclarent être impactées par les évolutions d'accès aux programmes d'aides régionaux, nationaux ou européens. Ces fonds permettent l'accompagnement des structures accueillies.

La recherche de nouvelles entreprises par les pépinières est liée à la concurrence entre les territoires. Les collectivités locales peuvent proposer des programmes d'aides pour inciter les entrepreneurs à s'implanter.

Marché d'intérêt national (MIN)

1. La solution Sem, un mode de gestion largement adopté

Sur les 17 marchés d'intérêt national en activité en France, 15 sont des Epl. Ces entreprises gèrent des marchés qui contribuent à l'organisation et à la productivité des circuits de distribution des produits agricoles et alimentaires, ainsi qu'à l'animation de la concurrence dans ces secteurs économiques¹.

Émanations des grandes politiques de reconstruction du pays au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ces Epl de négoce de gros sont toutes des Sem.

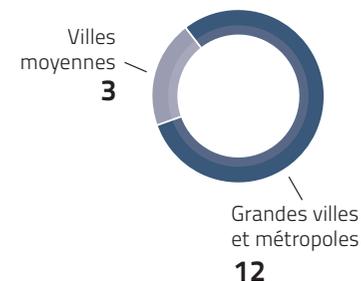
80 % d'entre elles sont implantées dans de grandes villes (plus de 100 000 habitants).

Ces 15 MIN gèrent 560 000 m² de foncier sur 30 sites et emploient 19 000 personnes, soit une moyenne de 2 000 par Epl. À noter que plus de la moitié des MIN emploient entre 430 et 910 salariés en moyenne.

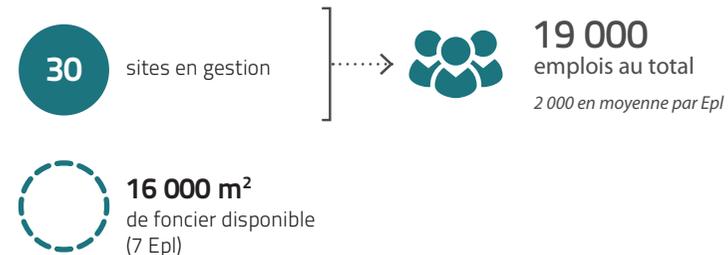
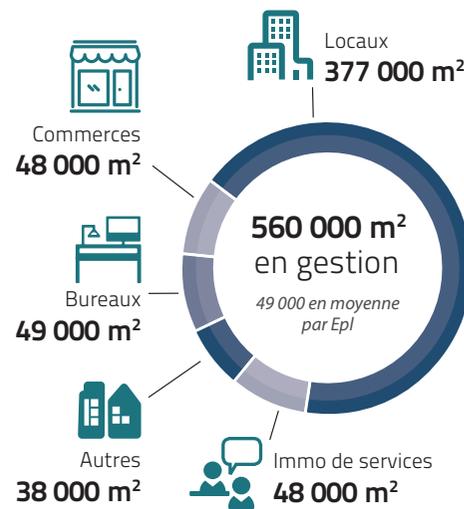
Fiche d'identité des Epl du secteur



Implantation des Epl du secteur par taille d'aires urbaines



Zone d'influence des Epl du secteur

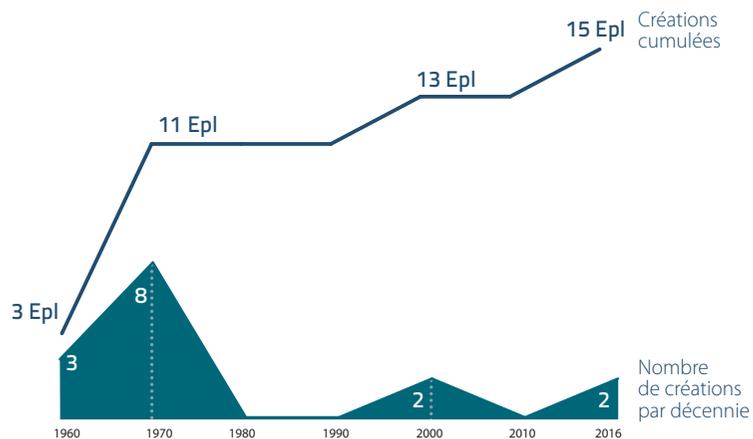


¹ Définis à l'article L761-1 du Code du commerce.

2. Des MIN en perpétuel mouvement

Le nombre de ces Epl a très peu évolué depuis les années 1970. Remises en cause par le développement de la grande distribution, elles ont consolidé leur position sur le marché alimentaire français en rénovant leur cadre d'intervention depuis 2004.

Évolution des créations d'Epl exerçant ce métier

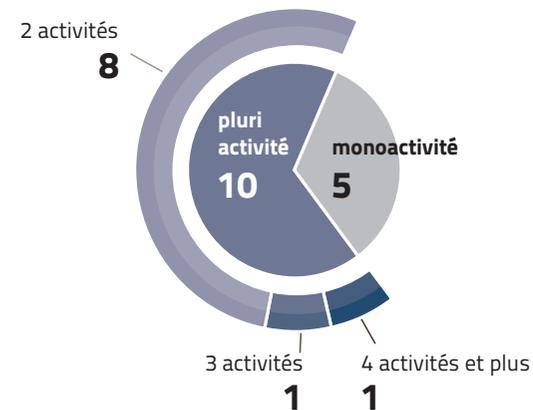


3. Des activités commerciales stables

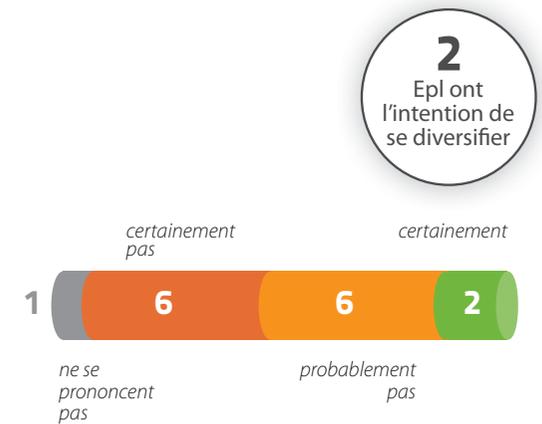


Dix Epl ont au minimum deux activités, pour l'essentiel dans le commerce. Deux MIN affichent une volonté de diversification, et ce dans le même secteur.

Diversification des Epl du secteur



Diversification envisagée



4. Un marché « protégé »

Avec une moyenne de 80 € de loyer au m², les 15 Epl offrent une tarification attractive, en cohérence avec leur mission d'intérêt général. Cette tarification ainsi que les allègements de frais matériels, les prestations de services et le « périmètre de référence » visant à protéger les opérateurs d'un MIN de la concurrence permettent un **taux d'occupation des zones proche de 95 %**, et ce pour une **durée moyenne de 10 ans**.

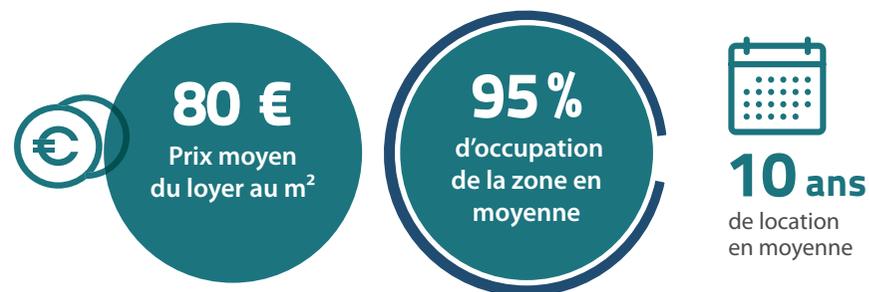
5. Des métiers en capacité de se réinventer

Avec une zone d'influence avant tout régionale, la concentration d'entreprises permet l'approvisionnement du commerce de proximité.

Les MIN peuvent être des vecteurs de rééquilibrage territorial comme aspire à l'être le MIN de Nantes, le deuxième plus grand de France. Son installation en 2019 dans un ensemble de bâtiments de 65 000 m² doit permettre d'accueillir plus d'une centaine d'entreprises, soit quelques 1 200 emplois. Est prévu également l'aménagement d'un pôle agroalimentaire adossé au MIN.

Cette capacité à se réinventer est perceptible avec l'arrivée du numérique. La digitalisation des MIN facilite la gestion et la promotion de l'entreprise ainsi que les relations avec les clients. De cette manière, les dirigeants suivent le volume des ventes, le paiement des commandes et l'évolution du chiffre d'affaires, tout en gardant la main sur leurs données. L'intégration des technologies digitales est également un avantage pour la clientèle qui prend connaissance des relevés en ligne, ou règle ses commandes via une application pour smartphone.

Conditions d'accueil



Recherche et développement – Formation professionnelle

1. Former et innover, des enjeux majeurs pour le développement des territoires

Les Epl de recherche et développement (R&D) mettent au service des entreprises, soucieuses d'accroître leur performance ou leur avantage compétitif, des technologies, des expertises et des savoir-faire innovants. Les Epl de formation professionnelle apportent aide et conseil aux entreprises d'un bassin d'emplois et impulsent des actions de formation pour anticiper les besoins en compétences à venir. Dans la continuité de leurs missions, elles relaient les offres d'emplois au niveau local.

On recense au 1^{er} juin 2017 dix Epl dans la R&D, et sept dont la mission est de dispenser de la formation professionnelle.

Alors que les Epl de formation professionnelle sont gérées à part quasiment égale sous statut Sem et Spl, huit Epl de R&D sont des Sem. La solution Sem offre l'opportunité d'une collaboration privilégiée avec les acteurs privés au niveau local tout en bénéficiant de leur capacité d'investissement et de leur expertise.

Le nombre de créations suit la même tendance dans ces deux métiers avec quatre créations chacun au cours des sept dernières années.

La quasi-totalité des Epl de R&D et de formation professionnelle mènent en parallèle plusieurs métiers. Pépinières d'entreprises ou encore immobilier d'entreprise viennent ainsi compléter leur cœur de métier.

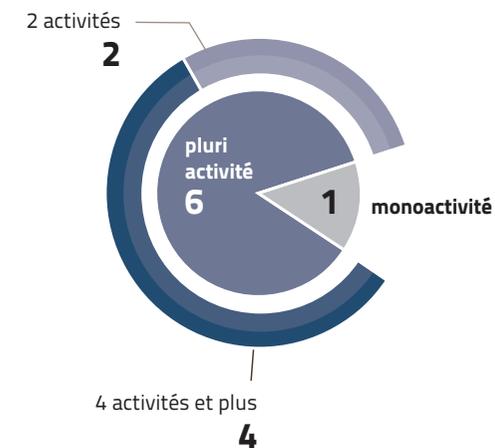
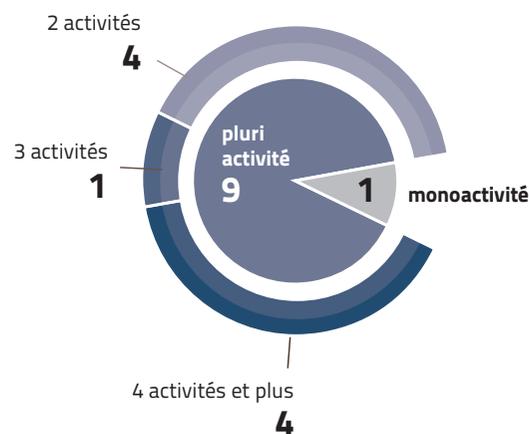
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT



FORMATION PROFESSIONNELLE



Diversification des Epl du secteur



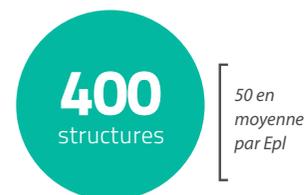
2. Epl de recherche et développement : mettre les connaissances au service de l'innovation en entreprise

À l'heure actuelle, 400 structures bénéficient des activités des Epl de R&D, soit en moyenne 50 par société.

Pour exercer leur mission auprès de sociétés en activité dans les secteurs scientifiques, techniques ou encore en lien avec la santé et l'action sociale, ces Epl disposent d'un budget annuel cumulé de 1,3 M€, soit 250 000 € en moyenne par Epl.

Près des trois quarts de ces Epl sont situées dans de grands pôles urbains. En détail, les Epl de R&D se concentrent pour moitié dans les grandes villes et à 40 % dans les villes de taille intermédiaire.

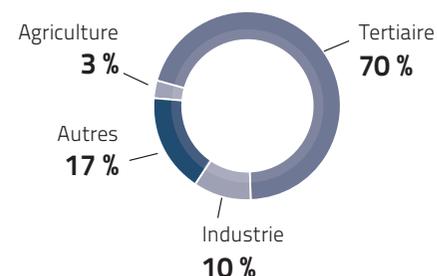
Structures bénéficiant des activités des Epl de R&D



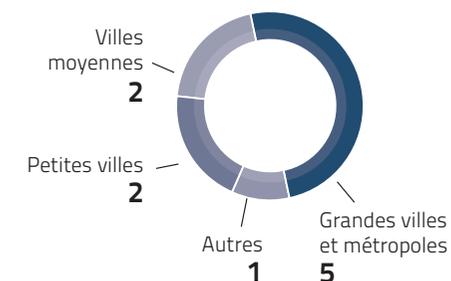
Budget



Secteurs d'activité des structures accompagnées



Implantation des Epl de R&D par taille d'aires urbaines

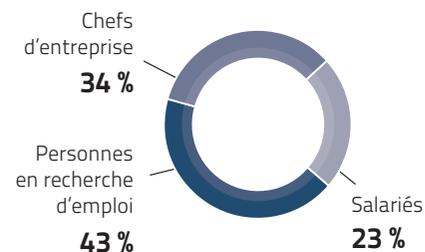


3. Epl de formation professionnelle : se donner les moyens de renforcer l'employabilité et les compétences des populations actives

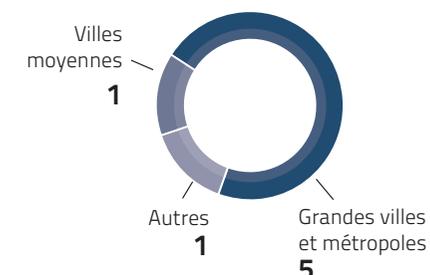


Majoritairement implantées dans de grandes aires urbaines, les Epl de formation professionnelle forment **4 000 personnes par an**, dont 43 % de personnes en recherche d'emploi, 34 % de chefs d'entreprise et 23 % de salariés.

Profil des personnes formées



Implantation des Epl de formation professionnelle par taille d'aires urbaines



Exemples



L'AGENCE RÉGIONALE PAYS DE LA LOIRE AU SERVICE D'UN TERRITOIRE D'INNOVATION

L'Agence régionale Pays de la Loire comprend trois structures à portée régionale : une Sem, elle-même au capital de trois autres sociétés, une Spl et un GIE¹.

Les missions de l'agence reposent sur deux piliers : développer l'attractivité touristique pour en faire bénéficier l'activité économique de la région et aider les entrepreneurs locaux. Elle a ainsi accompagné 138 projets de création en 2016.

Le groupement cherche à renforcer la compétitivité des entreprises en anticipant l'arrivée de nouveaux marchés sur le territoire, que ce soit dans les domaines de l'énergie, du numérique ou dans la robotique. Dans ce cadre, elle développe la formation professionnelle pour répondre aux besoins en compétences à venir.

Enfin, l'agence anime un hub international, composé d'acteurs institutionnels et économiques, pour accompagner les entreprises ligériennes dans leur développement à l'international. Elle a également permis l'installation de 30 entreprises étrangères sur le territoire en 2016.

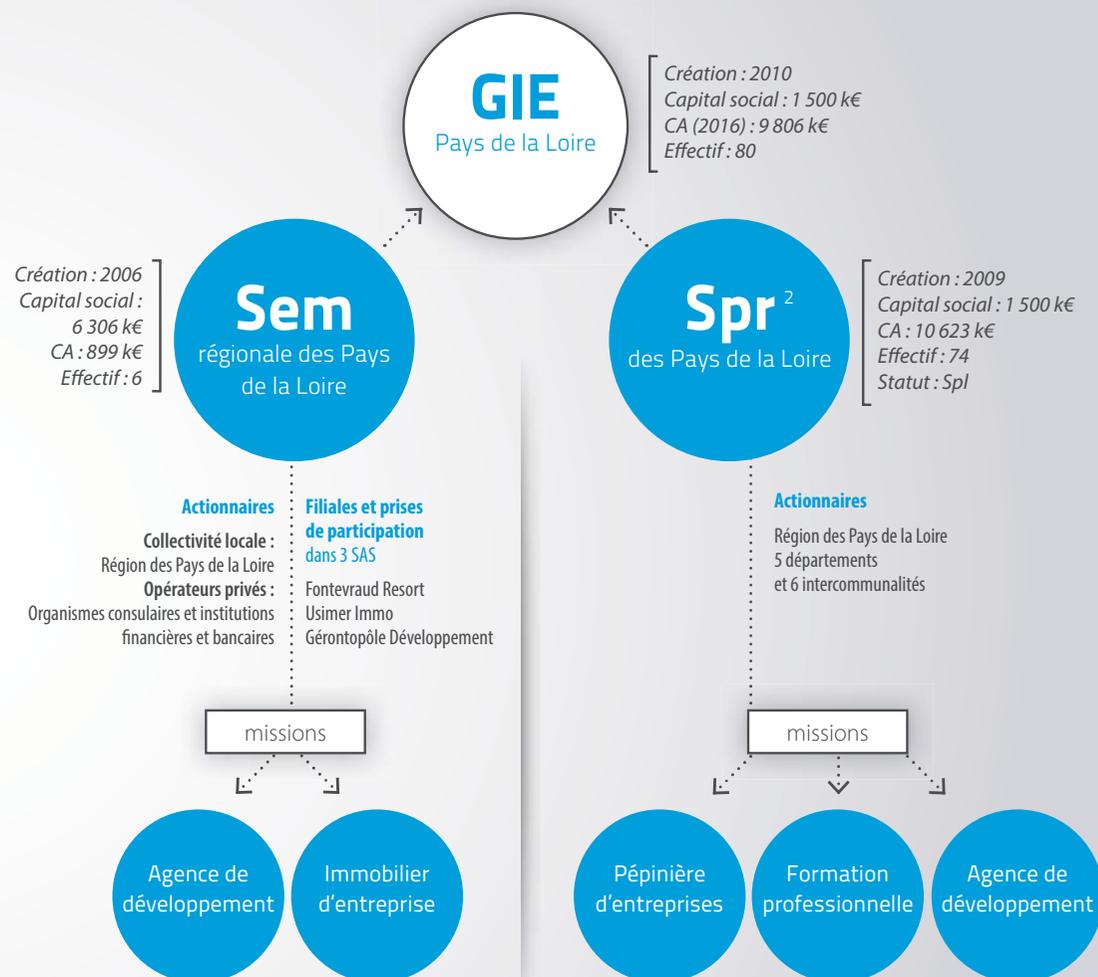
www.agence-paysdelaloire.fr



Inauguration du Technocampus Alimentation, site de la Géraudière, Nantes.
© Région Pays de la Loire / Ouest Médias

¹ Voir GIE, Epl et groupements d'intérêt économique, FedEpl, septembre 2016.

² Société publique régionale.





ORYON, LA SEM QUI FAVORISE L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

La Sem de La Roche-sur-Yon intervient dans trois domaines d'activité : le développement économique du territoire, la gestion immobilière ainsi que l'habitat et les projets urbains.



Innovation Week 2017.



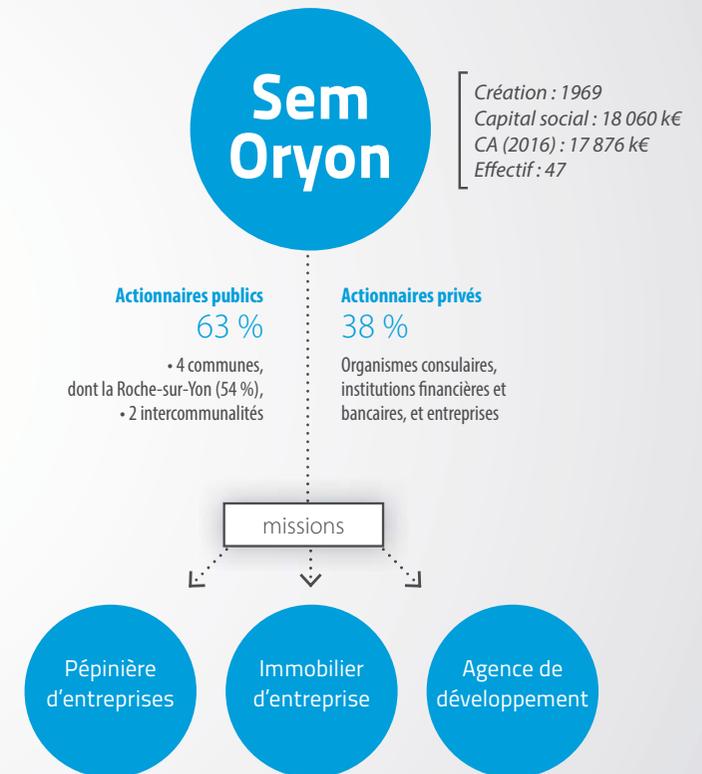
Parc Expo Les Oudairies à La Roche-sur-Yon.

Oryon propose deux outils d'aide au développement à destination des entreprises : le Centre de Ressources en Innovation (CRI), lieu de rencontres autour de l'innovation pour encourager l'émergence de projets sur le territoire, et la pépinière d'entreprises qui propose un accompagnement global aux porteurs de projets. Cette dernière héberge actuellement 22 sociétés. Oryon a œuvré à l'installation de 61 sociétés et généré l'investissement de 22 M€ dans l'économie yonnaise et vendéenne.

www.oryon.fr/accueil/entreprises/

D'autre part, la Sem aménage des parcs d'activités, des équipements publics, des logements ainsi que des bâtiments à vocation industrielle ou tertiaire. Au total, 52 bâtiments ont été réalisés par l'entreprise.

Oryon est aussi gestionnaire d'un parc des expositions de plus de 5 hectares avec une capacité d'accueil d'environ 8 000 personnes, et d'une salle des fêtes d'une capacité d'accueil de plus de 2 000 personnes.



Partie 2

Autres activités

du développement économique

autonomie
ancrage territorial
attractivité

entreprises
performance
impact local

souplesse
gouvernance locale
intérêt général
emploi
développement

Au-delà des agences de développement, des pépinières d'entreprises ou des Epl d'immobilier d'entreprise, d'autres Sem, Spl et SemOp soutiennent également des filières métiers. C'est ainsi le cas dans l'agroalimentaire. Que ce soit en métropole ou dans les territoires ultramarins, plus d'une cinquantaine de sociétés favorisent le maintien de la filière. Production de sucre de canne, plateformes, MIN, comme vu précédemment, centres d'abattage ou encore sociétés de valorisation des produits du terroir, les Epl ne cessent de s'y développer.

Dans cette seconde partie, le choix s'est porté sur trois types d'activité contribuant indirectement mais activement à préserver et à développer le tissu économique. Il s'agit, en premier lieu, des Epl actrices de la dynamique locale par leur soutien financier aux structures, naissantes ou en activité. Le deuxième métier analysé concerne les Epl qui gèrent les infrastructures dédiées aux flux de marchandises et de personnes, comprenant les aéroports, les ports de pêche et les ports industriels. Enfin, le dernier exemple offre un éclairage sur les Epl exploitant des infrastructures dédiées aux manifestations telles que les centres de congrès et les parcs des expositions, qui jouent un rôle majeur dans la création de richesses à l'échelle locale.

réactivité **efficience**
accompagnement adaptabilité

Holdings et institutions financières

Les Epl exerçant des missions de holding financière, appelées également sociétés faitières, accompagnent le développement économique des territoires en encourageant les initiatives locales, notamment dans des secteurs où les acteurs privés font défaut.

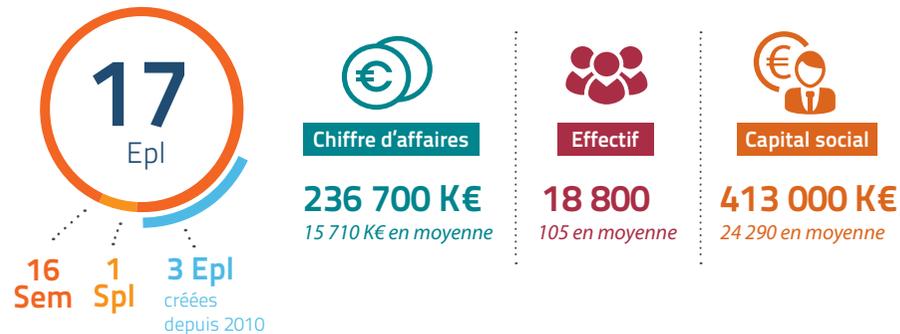
Parmi les 17 Entreprises publiques locales qui exercent ces activités de financement, 12 sont localisées en Outre-mer, principalement en Nouvelle-Calédonie.

10 Epl se sont constituées entre 1990 et 2010. Les créations en Nouvelle-Calédonie, sur cette période, sont une des conséquences indirectes des accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998), modifiant le statut de la collectivité territoriale. Le transfert de compétences, ainsi que la réorganisation de ce territoire ont amené les élus locaux à porter un certain nombre de projets en vue de dynamiser le développement économique local. La constitution d'institutions ou de sociétés financières en est une illustration.

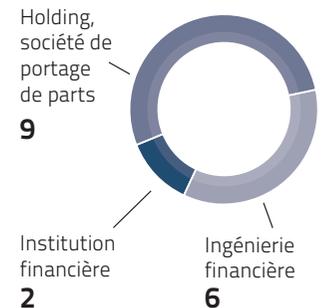
Réalisant un chiffre d'affaires cumulé de 237 M€, soit une moyenne de 16 M€ par Epl, ces structures emploient près de 19 000 personnes au total.

Elles jouent un rôle majeur auprès des entreprises locales en prenant des participations dans leur capital et peuvent les financer par le biais de prêts participatifs. Leur soutien peut s'accompagner d'une offre de services allant de l'aide comptable, ou encore informatique, aux conseils juridiques et administratifs.

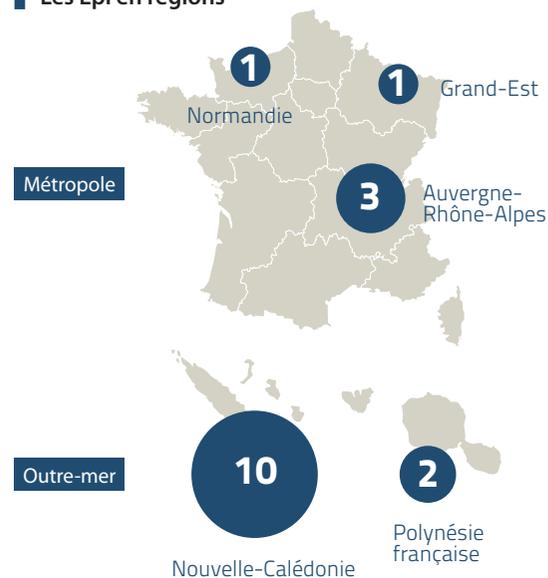
Repères



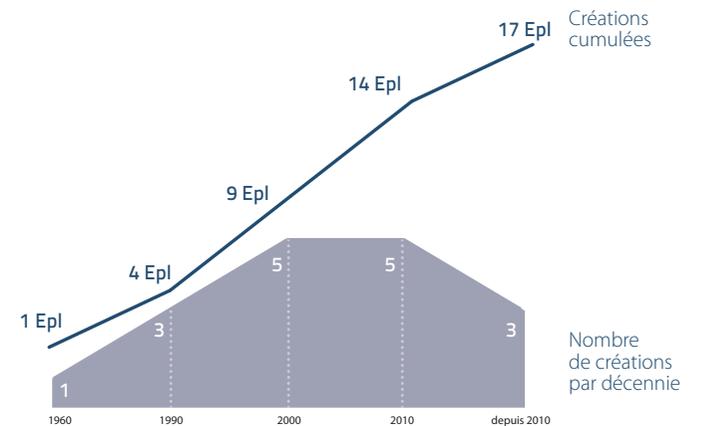
Métiers



Les Epl en régions



Évolution des créations d'Epl





UNE SOCIÉTÉ PLEINEMENT INVESTIE DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA PROVINCE SUD EN NOUVELLE-CALÉDONIE

La société de financement et de développement de la province Sud, PromoSud, est une illustration de l'aptitude de ces Sem à porter, aux côtés des collectivités locales, les projets d'investissements structurants pour le territoire.



Secteur tourisme : SARL Le Relais de Port Boisé.
Enseigne « Kanua Tera » à Yaté.



Secteur sylviculture : SAS SUD FORET.
Plantation de pins colonnaires, province Sud.



Secteur aquaculture : SARL Kapuidea.
Ferme de crevettes à Poya.



Secteur service public : SA CARSUD.
Bus en station à Nouméa.

En s'appuyant sur ses fonds propres, cette société accompagne et conseille les investisseurs, notamment dans l'appui de la filière touristique. Le soutien financier aux chaînes hôtelières telles que les hôtels Méridien de Nouméa et de l'île des Pins en est une illustration.

Le soutien à la création et au développement d'entreprises fait également partie de ses missions. En leur apportant des moyens financiers, en capital ou en compte courant, ainsi que des conseils en matière de montage financier ou de gestion, la Sem permet d'asseoir la stabilité des structures accompagnées, notamment lorsque celles-ci interviennent dans des périmètres innovants, fragiles, voire risqués.

En 2008, PromoSud a par ailleurs inauguré la pépinière d'entreprises Centre Sud. Sur près de 3 000 m², 17 bureaux et salles de réunion ainsi que 10 ateliers ont été mis à la disposition d'entreprises naissantes cherchant à se développer sur le territoire.

Depuis 1992, la Sem a investi plus de 84 millions d'euros pour le développement de près de 150 entreprises créatrices d'emplois et de valeur ajoutée.

Ses filiales et ses prises de participation lui permettent également d'intervenir dans les secteurs clés de l'économie calédonienne allant des filières du tourisme, de l'aquaculture et de la sylviculture aux filières dites d'avenir, comme les énergies renouvelables ou les ressources marines.

Pour en savoir plus : promosud.nc

Aéroports et ports

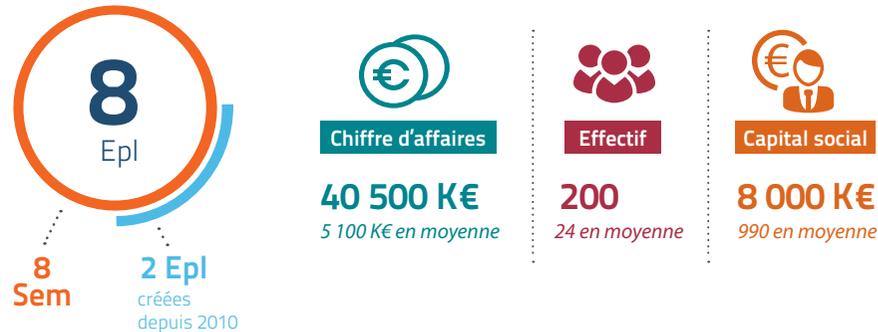
Huit Epl gèrent des infrastructures destinées à accueillir les activités de transport de personnes ou de marchandises, ainsi qu'à entreposer des appareils et des cargaisons. Toutes ont un statut de Sem, six administrent des ports et deux gèrent des aéroports.

Réalisant un chiffre d'affaires cumulé de 40 500 K€, soit une moyenne de 5 100 K€ par Epl, ces structures emploient près de 200 personnes au total.

Quatre Epl ont l'intention de se diversifier afin d'améliorer la rentabilité globale de leur activité ou d'anticiper les évolutions des secteurs. Selon leurs dirigeants, cette diversification pourrait s'opérer par une croissance organique de la société comme par la détention de capital dans d'autres entreprises.

Toutes ces Sem recherchent de nouveaux clients afin de développer leurs activités, que ce soit des approvisionneurs et des acheteurs dans le cas des ports de pêche, ou des voyageurs pour les aéroports.

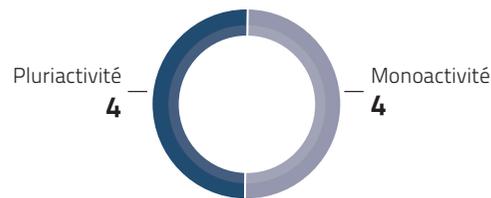
Repères



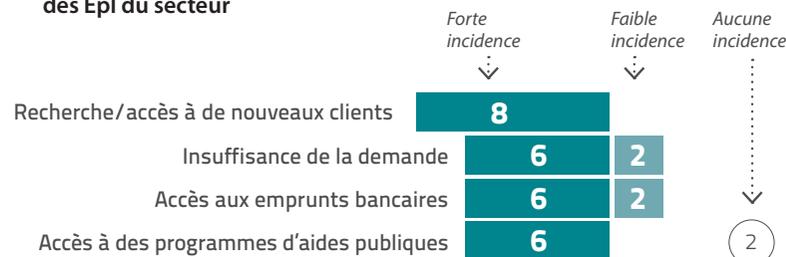
Activités des Epl du secteur



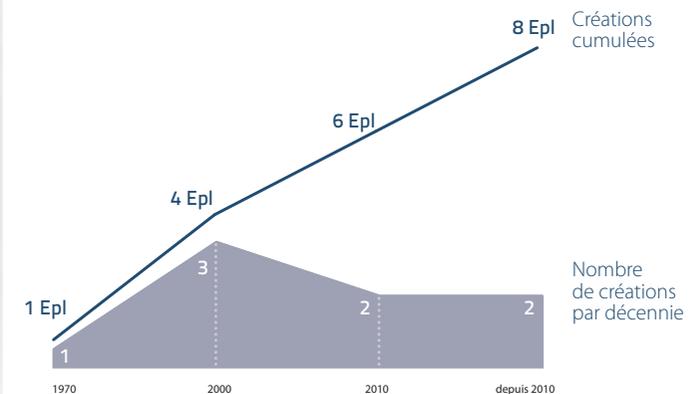
Diversification des Epl du secteur



Facteurs d'incidence sur l'activité des Epl du secteur



Évolution des créations d'Epl



Zoom sur les aéroports régionaux : un effet levier sur les territoires ?

L'impact d'un aéroport sur un territoire représente une manne conséquente que les collectivités cherchent à exploiter pour leur développement économique et touristique. Ainsi, une augmentation de 10% du nombre de destinations depuis un aéroport augmente le PIB local de l'ordre de 0,5%¹. De même, l'activité aéroportuaire influe sur la création d'emplois locaux. Dans ce cadre, les aéroports de proximité jouent non seulement un rôle essentiel dans le désenclavement économique, mais sont aussi de véritables catalyseurs de l'activité économique des régions.

¹ Selon deux études de l'Airport Council International (ACI).



LA SEM LORIENT-KEROMAN, UN PORT TOURNÉ VERS L'AVENIR

Au cœur de la première région halieutique européenne, le port de pêche de Lorient-Keroman génère un effet d'entraînement majeur pour l'économie locale. Sous statut de Sem depuis 1992, la société se démarque par sa solidité financière.



Avec un chiffre d'affaires de 83 M€ en 2017, l'Epl est le premier port de pêche français en termes de valeur. La Sem Lorient-Keroman n'a cessé d'investir pour devenir une entreprise durable, à la fois place de marché européen et port de pêche respectueux de la ressource.

Pourvue de la gare de marée la plus importante de l'ouest de la France, Lorient-Keroman approvisionne un grand nombre de pays européens.

Alliant savoir-faire et innovation permanente, la Sem met une chaîne complète de transformation et de logistique à la pointe des nouvelles technologies à disposition de 620 marins-pêcheurs et de 190 acheteurs. Au total, 275 entreprises se déploient sur les 55 hectares de concession portuaire.

Enfin, l'aire de réparation navale de 7 hectares peut accueillir jusqu'à 24 bateaux. Elle dispose d'un élévateur à sangles qui hisse chaque année plus de 220 navires de tout type. Une cinquantaine d'entreprises, spécialistes de l'entretien et de la réparation navale, se sont installées autour.

Pour en savoir plus : www.keroman.fr

Centres de congrès, parcs des expositions

Les centres de congrès et les parcs des expositions sont des espaces dédiés à l'organisation d'événements rassemblant, entre autres, des professionnels en vue d'animer une activité économique. Sur les 162 infrastructures existantes en France¹, 46 sont sous statut Epl.

En majorité composées de Sem, elles sont 16 néanmoins sous statut de Spl.

80 % de ces entreprises se sont constituées depuis le début des années 1990, dont 13 durant la dernière décennie. À l'exception de la Sem Nordev à La Réunion, toutes sont situées en métropole. Les régions Pays de la Loire et Grand-Est concentrent à elles seules plus du quart de ces sociétés.

Sur les 24 Epl en pluriactivité, la moitié ont fait le choix de se diversifier dans le même secteur. Les autres sociétés ont privilégié des rapprochements avec d'autres métiers complémentaires, comme par exemple l'exploitation du stationnement lié à l'infrastructure.

10 Epl pensent développer leur champ d'intervention, en majorité dans leur cœur de métier, pour des raisons de rentabilité notamment. L'anticipation des évolutions dans le secteur est également un des buts recherchés.

Plus des trois quarts des sociétés mettent en avant le renforcement de la concurrence au sein de la filière. Ce constat amène les dirigeants et leurs équipes à redoubler d'efforts pour assurer la pérennité de leurs services. Ainsi, 31 d'entre eux se sentent préoccupés par la recherche de nouveaux clients.

¹ Source : Direction générale des entreprises (DGE) du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.
www.foiresetsalons.entreprises.gouv.fr/mobile/liste_parcs.php

Repères



Chiffre d'affaires

285 870 K€
6 810 K€ en moyenne



Effectif

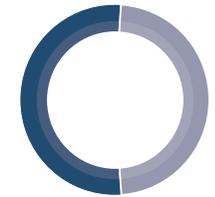
2 020
48 en moyenne



Capital social

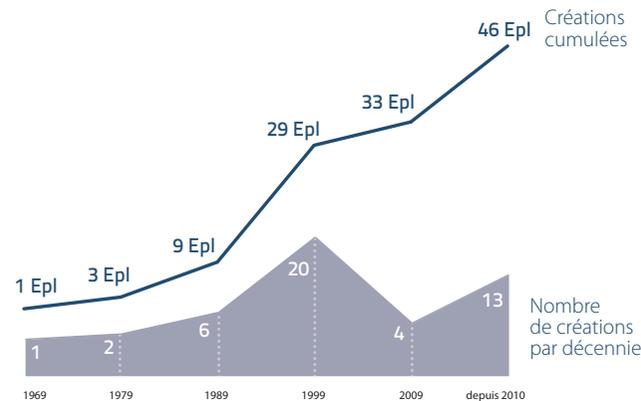
80 070 K€
1 740 en moyenne

Diversification



Pluriactivité / Monoactivité
24 / 22

Évolution des créations d'Epl



Facteurs d'incidence sur l'activité des Epl du secteur

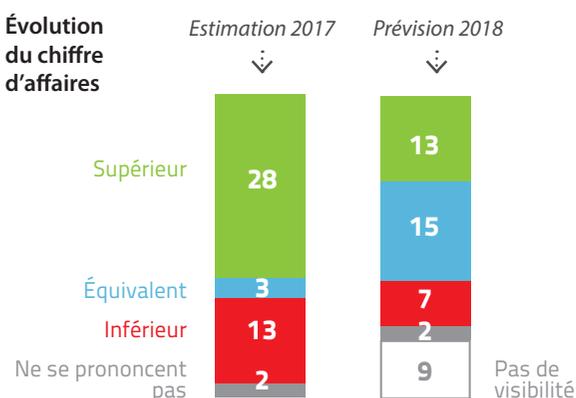
	Forte incidence	Faible incidence	Aucune incidence
Concurrence	39	7	↓
Recherche/accès à de nouveaux clients	31	11	4
Insuffisance de la demande	28	11	7

En 2016, les centres de congrès ont réalisé 137 M€ de chiffre d'affaires et les parcs des expositions, 58 M€. Ces sociétés emploient plus de 2 000 personnes au total. Avec un volume d'affaires moyen d'environ 7 M€ par Epl, 26 infrastructures ont réalisé plus de 76 % de leurs objectifs d'activité en 2016. Par ailleurs, 28 d'entre elles prévoient une augmentation significative de leur chiffre d'affaires en 2017. Enfin, 31 considèrent avoir une capacité d'autofinancement suffisante, et 35 sont satisfaites de leur niveau de capitalisation.

Degré de réalisation des objectifs d'activité 2016

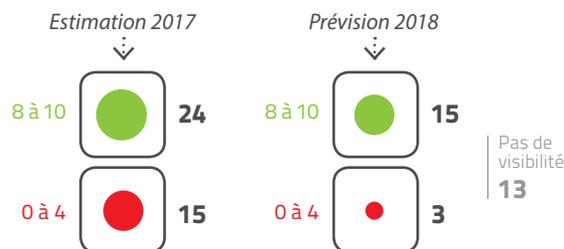


Évolution du chiffre d'affaires



Situation financière : perspectives 2017 et 2018

Estimation sur une échelle de 0 à 10



Capacité d'autofinancement 2017



Niveau de capitalisation 2017



LILLE GRAND PALAIS, AU CARREFOUR DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES

Chaque année, plus de 300 événements, attirant près d'un million de visiteurs, sont organisés à Lille Grand Palais. Carrefour européen et destination du tourisme d'affaires, l'Epl bénéficie d'un accès rapide aux aéroports de Londres, d'Amsterdam, de Bruxelles et de Paris, ce qui confère à son infrastructure une dimension internationale.

Forte d'un chiffre d'affaires de 20 M€ en 2016, la Sem regroupe au sein d'un même complexe et gère le Palais des Congrès, le Parc des Expositions et le Zénith Arena. Ce sont au total 45 000 m² de surface pouvant accueillir 10 à 20 000 personnes. L'ensemble de l'édifice abrite quatre amphithéâtres et 24 salles de commission.

Lille Grand Palais commercialise trois types de prestations complémentaires. En premier lieu, elle met à disposition de ses clients des espaces modulables au sein du complexe.

La Sem propose par ailleurs une gamme de prestations « clé en main » ou sur mesure, allant de l'accueil à la restauration en passant par la scénographie.

Enfin, Lille Grand Palais offre l'opportunité de s'associer à elle dans la création d'événements. En 10 ans, 40 événements produits ou coproduits en partenariat avec des acteurs institutionnels et économiques de la région ont été organisés. Ce sont des événements grand public et des foires, des salons professionnels ou des soirées à thèmes.

Pour en savoir plus : www.lillegrandpalais.com



LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

Les fonds structurels cofinancent, dans tous les pays de l'Union européenne, des projets innovants au service de l'emploi, de la recherche, de la formation, de l'environnement, de l'aménagement, de l'agriculture, de la pêche, etc.

Les Entreprises publiques locales de développement économique sont éligibles aux fonds structurels européens.

À ce titre, les entreprises peuvent notamment solliciter un soutien des fonds suivants :

- **Le Fond européen de développement régional (FEDER).** Il vise à corriger les principaux déséquilibres entre les régions grâce au soutien financier à des projets sélectionnés par les autorités de gestion, à savoir les conseils régionaux. La compétitivité des PME, la recherche et l'innovation, la stratégie numérique et la transition écologique sont les domaines prioritaires définis par l'Union européenne pour la programmation 2014-2020.
- **Le Fond social européen (FSE).** Il vise à promouvoir des objectifs d'emploi, d'inclusion sociale et d'éducation par le soutien aux projets ayant un impact direct sur le parcours de formation et l'aide aux publics considérés comme fragiles sur le marché de l'emploi.

Plus d'information sur le site www.europe-en-france.gouv.fr ainsi que sur les sites des conseils régionaux.
Voir aussi *Les fonds structurels européens sont-ils fait pour moi ?*, FedEpl, octobre 2016.

Sources de l'étude

Enquête quantitative

Afin de bâtir une vision précise des Epl de développement économique, une enquête quantitative a été menée auprès de leurs dirigeants entre septembre et octobre 2017.

La Fédération des Epl a ainsi interrogé 96 Epl dont le cœur de métier correspond à une définition stricte du développement économique (cf. « Éléments de cadrage »).

Veille documentaire et ressources

Les informations dont dispose la Fédération ainsi que l'expertise de ses collaborateurs a permis d'apporter un éclairage sur la situation et les évolutions de ces Epl.

La Fédération s'est également appuyée sur les données de l'INSEE, des éléments juridiques, notamment issus du Code du Commerce, et de rapports d'experts et d'organisations professionnelles.

Témoignages et entretiens qualitatifs

En complément, des entretiens ont été conduits avec des dirigeants d'Epl, ainsi qu'avec des experts d'organismes et de structures compétentes dans le champ du développement économique territorial.

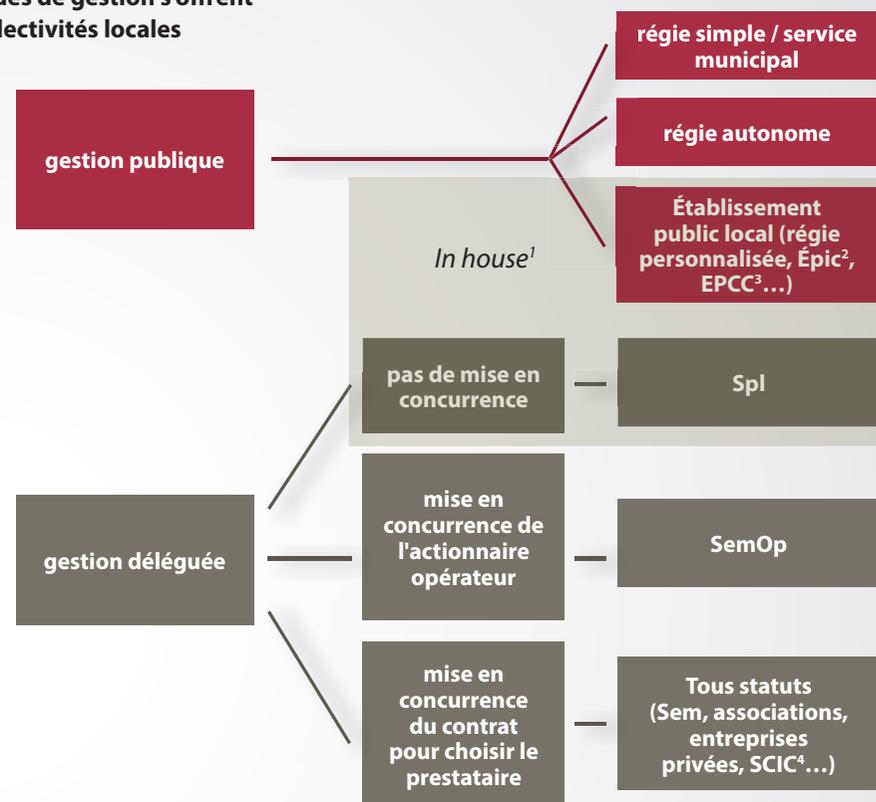
La gamme Epl au service du développement économique des territoires

Principes généraux

À la suite des différentes étapes de la décentralisation, de nouvelles compétences relevant du développement économique ont été attribuées aux régions ainsi qu'aux intercommunalités. Pour mener à bien leurs missions d'intérêt général, elles disposent, ainsi que leurs groupements, d'un éventail de modes de gestion : régie, délégation à une association, à une entreprise ou à une Entreprise publique locale.

Le principe de libre administration énoncé à l'article 72 de la constitution du 4 octobre 1958 permet aux collectivités territoriales de disposer d'un pouvoir d'organisation et de gestion des services publics dont elles ont la charge.

Six modes de gestion s'offrent aux collectivités locales



¹ Les contrats « in house » désignent des contrats conclus entre deux personnes morales distinctes, mais dont l'une peut être regardée comme le prolongement administratif de l'autre. Leur particularité est de pouvoir déroger aux règles de mise en concurrence prévues par le Code des marchés publics.

² Établissement public industriel et commercial

³ Établissement public de coopération culturelle

⁴ Société coopérative d'intérêt collectif

Le mode de gestion, un choix multicritères

Pour chaque projet, le choix du mode de gestion relève de la combinaison de nombreux critères, parmi lesquels :

• La maîtrise publique

Quel niveau de maîtrise et de contrôle souhaite exercer la collectivité ? S'opère-t-il sur la stratégie, les choix opérationnels, le management ? Ce contrôle sera-t-il contractuel ou institutionnalisé ?

• La gouvernance souhaitée

La collectivité à l'initiative du projet souhaite-t-elle porter seule le projet, ou a-t-elle la volonté d'y associer d'autres collectivités dans une logique d'intervention à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin économique plus étendu ? Les élus souhaitent-ils engager le projet en « partenariat » avec les entreprises et les acteurs du développement économique du territoire ?

• Les investissements nécessaires

Le dimensionnement économique et financier (volume d'investissements, niveau de rentabilité, durée d'amortissement, choix du recours à l'emprunt, etc.) du projet peut influencer le choix du mode de gestion au regard des capacités financières de la ou des collectivités concernées. Il est donc impératif de réaliser une projection financière.

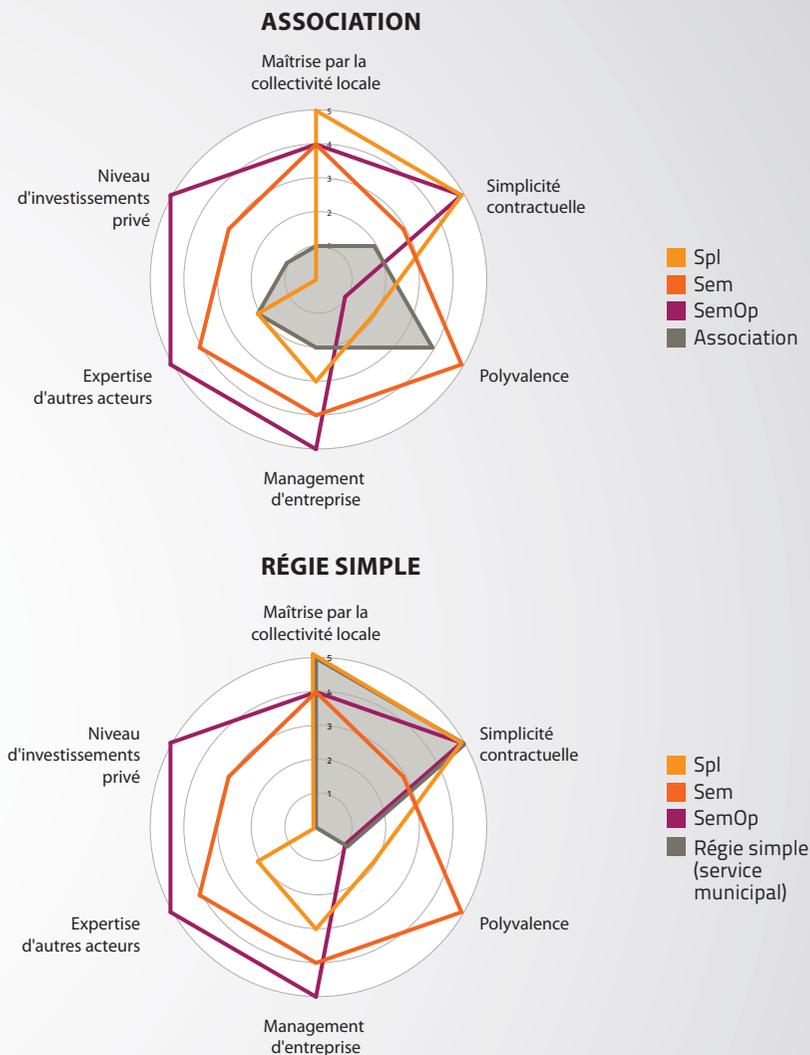
• Le besoin d'une expertise spécifique

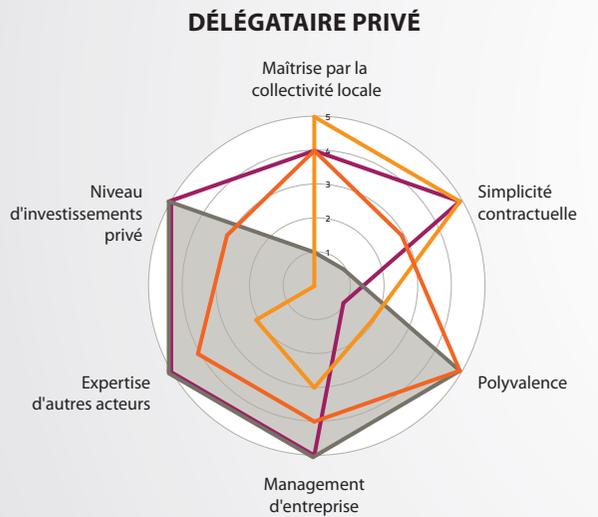
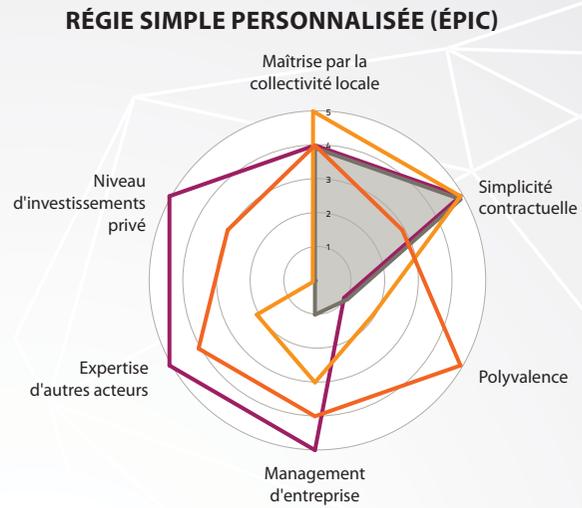
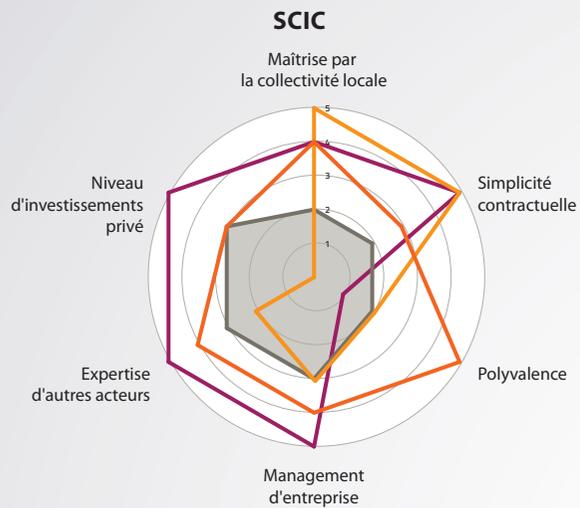
La mise en place d'un projet destiné à développer un territoire peut nécessiter une expertise particulière, qu'elle soit technique, marketing, etc. Dans ce cadre, la collectivité devra mettre en place un mode de gestion permettant d'intéresser les partenaires pouvant apporter cette valeur ajoutée.

• Le projet à moyen terme

La structure de gestion retenue a-t-elle vocation à assumer d'autres missions dans une logique de développement de l'offre, de la mutualisation des services existants ou dans une démarche de développement mobilisant un réseau d'acteurs locaux ?

Comparatif des modes de gestion en Epl par rapport à d'autres statuts selon 6 dimensions





Remerciements

La Fédération des Epl tient à remercier l'ensemble des élus locaux, dirigeants d'Epl et partenaires qui ont permis de mener à bien cette étude.

